MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mercredi 18 avril 2012, à 17 h

Présidence de Mme Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *Mme Fabienne Aubry Conne*, *MM. Thomas Bläsi*, *Luc Broch*, *Sylvain Clavel*, *Claude Jeanneret*, *Pascal Rubeli* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *Mmes Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril et mercredi 18 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'excuse M. le maire à cette séance de 17 h. Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de souhaiter un bon anniversaire à deux de nos collègues: hier, c'était celui de notre collègue Thomas Bläsi et aujourd'hui, si j'ai bien compris, c'est le quart de siècle de notre collègue Adrien Genecand. *(Applaudissements.)*

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dois répondre au nom de M. Pierre Maudet, qui est absent, à une question orale de M^me^ Maria Vittoria Romano qui concernait un tas de journaux *Vivre à Genève* déposé devant une allée. Mon collègue m'a demandé de vous dire que ce paquet de journaux a été retrouvé: les livreurs ont trouvé porte close et ont déposé ces journaux *Vivre à Genève* devant la porte en espérant qu'un locataire les ramasserait et les distribuerait. Mais c'était un espoir vain, cela ne s'est pas fait. Il a donc été demandé à l'entreprise de distribution – c'est ce qui se fait de manière systématique quand des faits de ce genre se passent – d'insister pour avoir le code, afin de pouvoir entrer dans les allées et de distribuer de manière efficace le journal *Vivre à Genève*.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Je réponds à une question posée hier par M. Mathias Buschbeck, qui demandait pourquoi le Service des sports n'annonce pas ses activités en même temps que le Service des loisirs et de la jeunesse (SLJ) du Département de l'instruction publique, c'est-à-dire relativement tôt, en février-mars, pour que les parents puissent s'organiser. En fait, c'est essentiellement dû à la nature très différente des activités, puisque le Service des sports négocie avec les clubs et associations l'ensemble de l'offre estivale. Alors que le SLJ organise les activités en gestion directe, nous travaillons en partenariat étroit avec les clubs et associations, qui doivent aussi s'organiser, recruter des moniteurs et des monitrices. Ficeler toute cette offre en réseau prend plus de temps,

d'autant plus qu'au Service des sports il n'y a qu'une personne qui s'occupe de tout cela, y compris des écoles de sports, tout au long de l'année, alors qu'au SLJ il y a quatre postes uniquement pour les vacances scolaires.

Nous verrons si nous pourrons améliorer cette situation. Mais, à ce stade, je ne peux pas m'engager à ce que l'offre paraisse en même temps que celle du SLJ, à moins d'augmenter, je le dis d'emblée, les ressources à disposition du Service des sports. Il s'agirait aussi de voir si les clubs de sport sont en mesure de confirmer leur disponibilité déjà aux mois de février-mars, ce qui n'est pas certain. En tout cas, nous allons suivre cela de près.

4. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes (PR-956).

Préambule

Depuis 2009, la Ville de Genève est engagée dans un contrat de quartier aux Grottes, processus impliquant une large concertation avec les habitants et commerçants du secteur, afin de définir des mesures destinées à apporter une amélioration du cadre de vie. L'identité fédératrice du quartier des Grottes et l'intense vie associative qui y existent ont permis l'émergence d'un projet. Cette démarche procède de la réflexion engagée par le plan directeur communal «Genève 2020», dans lequel la Ville de Genève a défini des objectifs de réappropriation de l'espace public et de mise en valeur des centralités de quartier.

Depuis plusieurs années, la question de la circulation et de l'aménagement des rues du quartier des Grottes a fait l'objet de nombreuses réflexions. Le processus de concertation du contrat de quartier a formalisé un certain nombre d'objectifs et d'actions ayant principalement pour but d'améliorer la qualité de l'espace public et du lien social ainsi que la sécurité des déplacements, notamment ceux des piétons et des cyclistes.

Les réflexions menées dans le cadre du contrat de quartier et présentées en séance publique en 2010 ont donné lieu à une première demande de crédit concernant le réaménagement de la place des Grottes, la proposition PR-816 «Divers crédits destinés à la première phase du contrat de quartier des Grottes», acceptée par le Conseil municipal le 22 mars 2011. L'étude d'aménagement de cette place comme centralité de quartier est actuellement en cours, sous forme d'un processus participatif impliquant les divers groupes représentatifs des intérêts du quartier.

La nécessité d'inscrire cette place centrale au cœur d'un espace public revalorisé allant jusqu'aux limites du quartier s'est imposée. Il s'agit de mettre à profit le caractère architectural et historique des lieux pour créer une ambiance propice à susciter l'intérêt des mobilités douces au sein d'itinéraires de quartier sécurisés.

La présente proposition s'attache à la revalorisation de l'ensemble du quartier des Grottes, exception faite de la place des Grottes, objet de la proposition PR-816.

Le quartier des Grottes bénéficiera ainsi d'une amélioration indéniable de la qualité de vie, grâce à des déplacements plus sûrs, un espace public revalorisé et une accessibilité au quartier maintenue pour ses activités et son habitat.

Exposé des motifs

Situé au cœur de la ville de Genève, le quartier des Grottes est un lieu particulier qui oscille entre son identité passée, relayée par des acteurs locaux largement impliqués dans la vie du quartier, et une volonté de se renouveler afin de retrouver une attractivité essentielle au développement des activités sociales, culturelles et commerciales.

De plus, le quartier jouit d'une bonne accessibilité en transports publics, notamment en raison de sa proximité directe avec la gare de Cornavin, interface majeure de transports en commun aux échelles locale et régionale.

Un processus de concertation a été engagé ces dernières années par les autorités communales afin de mettre en place, en collaboration avec les habitants et les commerçants du secteur, un ensemble de mesures pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Suite à l'analyse de la situation existante et aux discussions avec le groupe de travail «Sécurisation des déplacements» du contrat de quartier, et les services techniques de la Ville de Genève, un certain nombre d'objectifs et de contraintes ont pu être dégagés.

Le but est de promouvoir un usage partagé de la rue, soutenu par des aménagements de modération de trafic, de sécurisation des déplacements des piétons et de soutien à la mobilité douce dans son ensemble. Parmi ces différentes intentions, l'objectif principal consiste à améliorer la perméabilité du quartier pour les modes de déplacements doux à travers des aménagements garantissant la sécurité, la continuité et la lisibilité des cheminements, en offrant un haut niveau de confort pour les déplacements à pied et à vélo.

A travers les volontés exprimées, il s'agit de rendre l'ensemble du quartier plus attractif et globalement plus convivial, alors qu'il souffre aujourd'hui d'un déficit d'image (arrière de gare).

La piétonnisation de l'ensemble de la place des Grottes, d'un tronçon de la rue du Cercle et d'une partie de la rue de l'Industrie, s'inscrit dans un dispositif de modération du trafic automobile à l'échelle de l'ensemble du quartier.

Une préétude a permis de définir un schéma de circulation intégrant la mise en place de zones à priorité piétonne (zones de rencontre, zones réservées à certains ayants droit ou zones piétonnes) ainsi que des propositions de mesures ponctuelles d'amélioration des conditions de circulation pour la mobilité douce à l'intérieur et aux franges du quartier des Grottes. La variante retenue dans le cadre du processus participatif consiste à mettre en zone de rencontre l'ensemble du périmètre du quartier des Grottes, comprenant les rues Baudit, du Midi, des Grottes, de la Sibérie, de la Faucille, Jean-Jacques-De-Sellon, Fendt, Cité-de-la-Corderie et des Amis ainsi qu'une courte partie des rues du Cercle et de l'Industrie. Cette mesure s'accompagne de la piétonnisation du tronçon de la rue du Cercle compris entre la rue des Grottes et la rue Baudit, ainsi que du tronçon de la rue de l'Industrie situé entre la rue et l'avenue des Grottes. Les sections de rues déjà piétonnes sont maintenues sans changement. Des mesures de sécurisation ponctuelles devront être également apportées en différents points du réseau secondaire bordant le quartier.

Ce projet global veut marquer une forte amélioration du fonctionnement actuel du secteur et modifier sensiblement la perception du quartier des Grottes, aussi bien pour ses habitants que pour ses visiteurs.

Le coût de l'opération n'est actuellement pas clairement connu, la présente étude permettra de le préciser.

Description de l'étude

Périmètre

Le périmètre de l'étude faisant l'objet de la présente demande de crédit englobe l'ensemble du quartier des Grottes, et prend également en compte les rues adjacentes du réseau secondaire: rues Louis-Favre, de la Servette, du Fort-Barreau et rue et place de Montbrillant. Ce périmètre d'étude permet à la fois d'appréhender les enjeux d'accessibilité et de circulation internes au quartier, et de traiter les liens existant avec les secteurs avoisinants, quel que soit le mode de transport.

Repenser l'accessibilité au centre du quartier tout en modérant le trafic, telle est la démarche entreprise avec ce projet.

Compte tenu du concept général de circulation recommandé à l'issue de la préétude par les ingénieurs en transports (fonctionnement en boucle) ainsi que

des nécessités du maintien de l'accessibilité en transports individuels, la marge de manœuvre concernant les mesures potentielles de piétonnisation concerne principalement le centre du quartier, à savoir les rues des Grottes (tronçon central), de la Sibérie et du Cercle. En effet, les tronçons directement raccordés au réseau routier structurant (réseau secondaire) doivent permettre d'accéder à l'ensemble du quartier et d'en ressortir, conformément au fonctionnement en boucle préconisé.

Le principe de desserte en boucle a été retenu en raison notamment de son adéquation au gabarit du réseau routier du quartier qui ne permet ni l'aménagement de zones de rebroussement ni la mise en double sens des rues, sans la perte de trop nombreuses places de stationnement.

Objectifs

Les enjeux qualitatifs d'aménagement de la nouvelle zone de rencontre ont conduit à dégager les objectifs suivants:

1. offrir un gain significatif en termes d'espace public;
2. valoriser les espaces publics existants (squares, places, etc.);
3. par le travail sur l'espace public, valoriser le patrimoine bâti des Grottes dont la rénovation par la Ville est bientôt achevée;
4. donner la priorité aux piétons et sécuriser l'ensemble des mobilités douces;
5. mettre en évidence les cheminements piétons existants et améliorer leur qualité;
6. garantir le respect des limitations de vitesse;
7. marquer les portes d'entrée du quartier afin d'engendrer un «effet d'appel» à même d'inciter les visiteurs à pénétrer dans le quartier;
8. limiter l'impact sur le stationnement.

Qualité des aménagements

Le tissu bâti du quartier des Grottes a en grande partie conservé son aspect d'origine, avec des bâtiments de bas gabarits. Progressivement rénovés, ils proposent pour la plupart des logements bon marché qui accueillent des familles aux revenus modestes. Le projet devra tenir compte de ce patrimoine social et bâti plutôt populaire en proposant des aménagements simples mais non dénués de qualité, renforçant l'identité du quartier et permettant une appropriation de l'espace public par les riverains très demandeurs.

Par-delà les aspects purement techniques du réaménagement des rues du quartier, le nouveau schéma de circulation et les diverses propositions d'aménagement ont clairement pour objectif la mise en place d'un espace convivial ainsi que l'apport de plus de confort et de sécurité de circulation.

Problématique du stationnement

Dans ce cadre, il s'agira également de maintenir en surface le nombre actuel de places blanches à durée limitée (90 mn), cela afin de ne pas détériorer l'accessibilité des commerces en voiture et garantir un taux de rotation adéquat. Les places bleues qui seront supprimées en surface seront compensées dans des parkings en ouvrage situés dans le quartier ou à proximité immédiate.

Processus

L'étude sera réalisée par une équipe d'architectes et/ou architectes paysagistes, accompagnés d'un ingénieur civil et d'un ingénieur en transports. Le bureau d'architectes aura la responsabilité de la conduite de cette étude d'aménagement. Le bureau d'ingénieurs civils assistera l'architecte durant le développement du projet, et prendra en charge l'établissement du dossier d'exécution. Le bureau d'ingénieurs en transports réalisera les études liées aux adaptations du stationnement et aux conditions du transfert dans les parkings de la Gérance immobilière municipale du secteur, pour les places de stationnement supprimées en surface; il fournira également une assistance à l'architecte tout au long du développement du projet d'aménagement.

L'étude comprendra les prestations d'avant-projet, projet, dépôt d'autorisation de construire et appels d'offres entreprises. Elle fera l'objet de discussions et validations successives dans le cadre des groupes de travail du contrat de quartier et sera présentée en conférence de quartier.

Lors de la sélection des mandataires, une attention particulière sera portée aux prestations liées au processus participatif spécifique à ce projet. Il conviendra en effet que les professionnels fassent preuve d'une bonne qualité d'écoute et soient capables de traduire les demandes ou critiques exprimées, les termes techniques et, surtout, qualitatifs. C'est en principe une qualité que doit posséder tout mandataire qui travaille sur l'espace public, mais cette sensibilité devra être particulièrement développée pour s'adapter au contexte participatif.

Estimation des coûts	Fr.
Architecte	307 000
Ingénieur civil	103 000
Ingénieur en transports	38 000
Frais de tirage, impressions (env. 3%)	13 500
Frais de communication	46 150
Sous-total 1	507 650
TVA 8%	40 612
Total du crédit d'étude demandé	548 262
Arrondi à	548 000

Référence au 7e plan financier d'investissement (p. 121)

Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du 7e plan financier d'investissement. Il y est toutefois mentionné, en qualité de projet non planifié (PRNP), sous le numéro 102.750.24 (p. 121), pour un montant de 300 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 548 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 191 880 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

Régime foncier

Les rues concernées par l'étude sont majoritairement situées sur le domaine public communal. Les parcelles Nos 588, 1939, 2118, 2120, 6243, et 6244 situées dans la commune de Genève, section Cité, appartiennent au domaine privé de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 548 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: un plan

Proposition: zones piétonnes et de rencontre aux Grottes

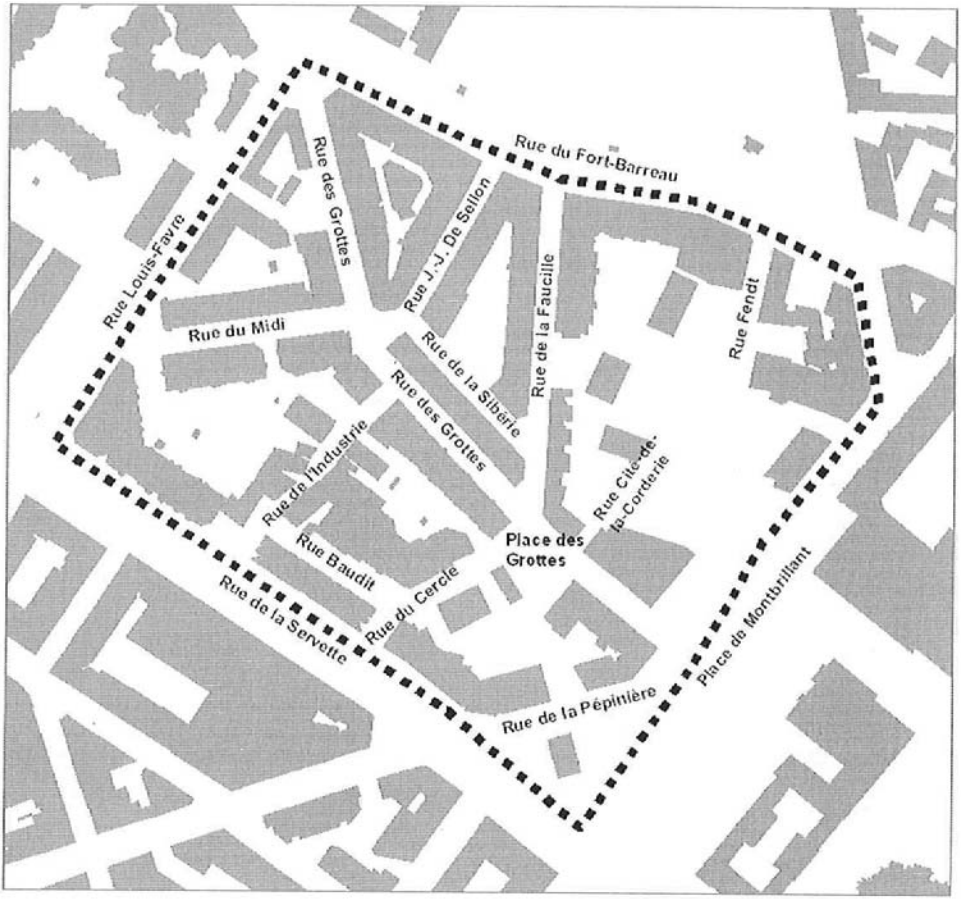

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 32 oui contre 10 non.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs, on veut fermer le quartier des Grottes – c'est une idée – et on veut faire des zones de rencontre, mais une fois le quartier fermé il n'y aura plus personne à rencontrer! Le quartier sera devenu sombre et sinistre, comme il l'est déjà un peu d'ailleurs. Qui habite ce quartier? Dans la proposition, il est dit que ce sont des familles, des ménages de la classe moyenne, donc des personnes qui travaillent la journée et qui dorment la nuit.

Parlons des commerces. J'ai fait mon enquête – je ne suis pas payé pour le faire, mais j'ai une conscience – et actuellement les commerces vivotent. Alors, fermer le quartier au libre accès pour favoriser quelques cyclistes peut ruiner les dernières entreprises restantes, fabriquer des chômeurs en plus – il y en a déjà beaucoup – et transformer les quelques bistrots qui restent en tea-rooms de jour au profit de notre vision stéréotypée des pubs à l'américaine. Je m'explique: personnes âgées assises sur les bancs, mamans qui discutent chiffons, avec les enfants qui jouent aux alentours, c'est magnifique, on s'y croirait… Mais réveillez-vous, Mesdames et Messieurs! Nous sommes près de la gare Cornavin, l'endroit n'est pas vraiment bien fréquenté et les vendeurs de drogue vont s'y installer vite fait. Nous allons nous retrouver avec un mini-Bronx et, quand la police fera une descente, elle n'aura aucun succès, car les malfrats pourront s'échapper dans les petites rues du quartier en question.

Soyons réalistes! Occupons-nous d'abord de nos problèmes de sécurité avant de pouvoir faire de notre belle ville un havre de paix. Le quartier des Grottes est déjà suffisamment aménagé avec des ralentisseurs de circulation, de plus il n'y a aucune possibilité aux alentours d'aménager des parkings pour les voitures que nous allons supprimer. Si vous voulez vraiment faire quelque chose pour ce quartier, installez un meilleur éclairage la nuit, car il est très mal éclairé.

Je rappellerai, surtout aux anciens, que ce quartier a beaucoup perdu de son animation et de ses activités. Dans le passé, il était animé par des artisans: ateliers de mécanique, carrosseries, menuiseries, chiffonniers, brocanteurs, etc. Quelques-unes de ces entreprises et quelques-uns de ces commerces subsistent encore de nos jours: fermer ce quartier le condamnerait sûrement à devenir un ghetto varsovien!

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). J'aime beaucoup la Pologne, mais je ne comparerais pas les Grottes à Varsovie pour autant… Cette intervention tombe assez mal, parce qu'une consultation a été faite avec les habitants dans ce quartier, jus-

tement, et que les commerçants demandent des zones de rencontre et des zones piétonnes. M. Pastore demande pourquoi créer des zones de rencontre, pour rencontrer qui, puisque les rues seront fermées… Je précise que les zones piétonnes couvrent surtout les rues avec animation et que les zones de rencontre ne sont pas interdites aux voitures. Une zone de rencontre veut dire circuler à 20 km/h: j'ai de la peine à comprendre que le Mouvement citoyens genevois trouve cela scandaleux et dise que cela va tuer l'animation du quartier. Pour nous, au contraire, cela permet d'assurer la sécurité de chacun: tout le monde peut se balader sans risquer de se faire shooter par un bolide à tout moment!

Ce projet nous semble donc très intéressant. Les zones piétonnes vont plutôt faire revivre toutes ces rues et animer les commerces. Les commerçants participent au contrat de quartier et se réjouissent de la création de rues piétonnes. Le Mouvement citoyens genevois prétend qu'auparavant ce quartier était très animé, que maintenant les commerçants ne font que vivoter et que prendre des mesures allant dans le sens d'une meilleure qualité de vie du quartier tuera définitivement ces petits commerces. Non, au contraire, s'il y a plus d'animation dans ce quartier, et il y en a déjà beaucoup, tout sera florissant!

Je rappelle que des études montrent à quel point les petits commerces vivent bien dans les zones piétonnes. En effet, des voitures qui passent à 100 km/h devant un magasin n'attirent pas beaucoup le badaud, alors que dans un quartier où les gens se baladent les commerçants ont beaucoup plus de chance de voir entrer des personnes dans leur échoppe.

Les Grottes sont un quartier assez emblématique, puisque le contrat de quartier des Grottes était la première expérience de ce type en ville. Néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, ce contrat de quartier – qui est une excellente chose – ne nous convient pas totalement. En commission, nous, les Verts, nous serons très attentifs à ce qu'il permette à chacun et chacune de s'engager pour le quartier, que le contrat soit géré, non pas par l'administration, mais par des professionnels qui savent créer une vraie dynamique et faire ressortir les volontés des habitants. Il ne s'agit pas de mettre en place une grosse machine administrative, mais de susciter un consensus entre tous les utilisateurs et habitants du quartier.

Ce quartier nous tient à cœur et nous ne voulons pas le voir saccagé par des projets mal réfléchis. Nous avions déjà soutenu une pétition qui demandait que le quartier ne soit pas détruit et que les CFF réfléchissent mieux à leur projet d'agrandissement. Nous continuerons d'agir dans le même sens, car ce quartier a une grande valeur sociale et patrimoniale, et il va encore s'améliorer.

Je le répète, ce projet nous semble excellent, mais nous serons très attentifs en commission à plusieurs points. Actuellement, il y a beaucoup de projets pour le quartier des Grottes, beaucoup de questions aussi, mais peu de réponses, malgré notre insistance. D'abord, où est le pavillon bleu? Il y a plusieurs mois, on nous

a dit que le pavillon bleu du Musée d'ethnographie serait installé à Montbrillant, mais je ne l'ai pas vu. Impossible de savoir où il est, et je me réjouis de poser la question en commission.

Ensuite, où en sont les négociations pour cette fameuse tour en haut du quartier des Grottes? M. le magistrat a indiqué les dimensions de l'immeuble avec des mâts: j'ai fait mes devoirs – je lui dois bien cela puisque je l'ai plusieurs fois attaqué sur ces projets – et je suis allée voir, mais j'ai vu des mâts qui ne représentent pas vraiment les dimensions exactes, selon l'association de quartier «La tour, prends garde!» J'aimerais donc savoir ce qui est vrai ou ce qui est faux. Il aurait peut-être été judicieux, pour montrer le gabarit de manière honnête, de poser autre chose que des mâts tout fins, qui ressemblent plus à une œuvre d'art contemporaine qu'au grand immeuble qui risque d'être construit à cet endroit.

Nous serons aussi attentifs aux lieux publics dans ce quartier, car certains sont menacés de disparition. Les responsables de ces lieux publics ont fait une pétition pour être intégrés au contrat de quartier, je parle là du 10bis, du Pachinko, du Duplex, etc. Il semblerait qu'ils soient maintenant inclus dans le processus participatif, mais ce dernier aurait dû inclure d'office les gens, sans qu'ils aient besoin de se battre pour pouvoir participer. En tout cas, nous serons attentifs à ce que les volontés du Conseil municipal et des habitants et usagers du quartier soient respectées, à ce que ces lieux publics ne ferment pas. Nous serons également attentifs au traitement qui sera réservé à l'arcade Péclôt 13, lors des prochaines propositions sur la rénovation des 7-9, rue de l'Industrie.

Voilà, ce projet est bon, néanmoins nous n'arrivons pas à avoir des réponses à nos questions. En commission, nous insisterons donc pour obtenir des réponses, pour que tout se fasse correctement, avec tous les habitants et les usagers de ce magnifique quartier.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous ne serez pas étonnés d'apprendre que le Parti socialiste soutient pleinement cette proposition, qui répond aux objectifs qui ont été définis dans le contrat de quartier établi avec les habitants.

Avant d'énumérer les mérites de cette proposition, j'aimerais rassurer M. Pastore. Je fais partie d'un parti qui n'a pas fait sien l'adage «du passé faisons table rase», puisque nous avons milité pour conserver le quartier des Grottes. Le magistrat Rémy Pagani est lui-même emblématique du combat qui a été mené pour préserver le quartier des Grottes, et les habitants qui y habitent ne font pas autre chose que de se situer dans l'histoire de la défense de ce quartier.

Nous avons eu l'occasion, lors de la précédente législature, de relever la qualité de l'engagement des habitantes et des habitants du quartier des Grottes dans

le projet de contrat de quartier. Dans la proposition, il est bien indiqué que le Conseil municipal a accepté, en mars 2011, une première série de propositions, dont l'une visait à réaménager la place des Grottes, qui a toujours joué un rôle central dans le quartier des Grottes.

Les propositions qui sont soumises aujourd'hui, en accord avec les habitants et avec les commerçants – Mme Klopmann l'a souligné tout à l'heure – permettent de développer des projets de qualité. Mais ce qui motive surtout notre soutien tient au fait que ce projet de piétonnisation participe d'un projet global d'aménagement. Vous êtes nombreux ici, notamment sur les bancs de droite, à avoir critiqué le fait que la piétonnisation se faisait sans concept ou sans projet global. Là, justement, nous avons un projet qui s'articule avec un projet d'aménagement, avec un projet des espaces publics. On le voit notamment avec le crédit qui a déjà été octroyé pour le réaménagement de la place des Grottes.

Non seulement ce projet tient compte des usages, des besoins, des rêves dont les habitants ont su faire part, mais il a aussi le mérite de s'articuler avec un véritable projet d'espaces publics. Cela, le Parti socialiste le soutient pleinement, parce que c'est dans les espaces publics que se manifeste la volonté de vivre ensemble, c'est là que se manifeste la capacité de rencontrer l'autre et, finalement, d'avoir une vraie vie citoyenne.

Nous serons très contents d'étudier ce projet en commission de l'aménagement et de l'environnent, mais, d'ores et déjà, nous sommes convaincus de sa qualité. C'est la raison pour laquelle nous avions voté le premier des crédits d'étude. Ces crédits-ci sont la suite logique de notre premier vote.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes en train de parler d'un renvoi en commission. Le bureau va donc clore ici la liste des intervenants. Il reste encore six intervenants. Je passe la parole à M. Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je relèverai d'abord l'approche très objective de notre collègue Klopmann, qui voit des bolides débouler à tout moment dans un quartier tel que celui qui nous est présenté aujourd'hui… Moi, dans le quartier des Grottes, les seuls bolides que je vois sont les vélos, qui ne respectent pas le code de la circulation routière! Cela étant dit, ce projet vient de nulle part et, à mon avis, ne devrait aller nulle part.

Nous sommes saisis d'une initiative qui veut piétonniser 200 rues, nous sommes saisis d'une autre initiative, d'ordre cantonal, qui veut promouvoir la mobilité douce, et nous voilà saisis d'un projet qui est la piétonnisation de l'ensemble des Grottes et qui n'a, semble-t-il, rien à voir avec les différents plans

qu'on nous soumet à longueur de séances pour interdire tout trafic privé. Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas comment vous travaillez, si ce n'est que vous êtes en train de mener une politique de grignotage, en essayant de piétonniser petit à petit, par-ci par-là, des quartiers, des rues, des avenues…

Deuxième remarque: évidemment, quand vous piétonnisez, vous supprimez des places de parc – on connaît cette manie du Conseil administratif – avec la sempiternelle explication que les places de parc perdues seront retrouvées dans des parkings environnants. Entre nous, on ne connaît toujours pas les places censées se libérées, et cela ne fera de toute façon que compliquer la vie des utilisateurs de la voiture, puisque, d'une part, ces places de parc seront évidemment payantes et que, d'autre part, elles se situeront dans un périmètre de plusieurs centaines de mètres. Voilà ce qu'est sans doute, à vos yeux, l'amélioration de la vie quotidienne à Genève!

Dernière remarque, et pas des moindres: ce projet de plus d'un demi-million de francs n'est pas prévu dans la planification financière. A la page 5 du rapport, je vois qu'une somme de 300 000 francs est prévue en tant que projet non planifié. M. Pagani s'en saisit, et il nous informe, à l'article 2 du projet de délibération, qu'on aura évidemment recours à l'emprunt. Mesdames et Messieurs, voilà un crédit d'un demi-million de francs qui est à nouveau très mal ficelé, puisqu'il n'est pas inscrit au plan financier d'investissement et qu'on aura recours à l'emprunt.

Toutes ces bonnes raisons font que l'Union démocratique du centre s'opposera au renvoi de cette proposition en commission.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, je rejoins les propos de M. Bertinat. Le Conseil administratif aurait pu avoir la décence de retenir ce projet en attendant le résultat du référendum sur les 50 premières rues piétonnes. Mis à part cela, nous ne comprenons pas pourquoi on nous présente des crédits d'investissement pour ce type d'étude, qui devrait faire partie du budget de fonctionnement. De plus, il nous semble qu'on a fait suffisamment d'études d'aménagement dans ce quartier et dans le reste de la ville ces derniers temps, pour ne pas les déléguer à l'externe. M. Pagani a les compétences à l'interne pour faire ce type de travaux et il n'a pas besoin de demander un crédit supplémentaire de 548 000 francs.

Pour le Parti libéral-radical, ce projet doit être suspendu en attendant le résultat du référendum sur les rues piétonnes. Nous refuserons donc le renvoi de cette proposition en commission.

M^me^ Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien a deux remarques à faire et une interrogation. Première remarque: comme vous le savez, le Parti démocrate-chrétien s'est largement battu pour que le principe de compensation

des places supprimées soit intégré. Nous sommes ravis de voir que, dans cette proposition, ce principe de compensation figure noir sur blanc dans l'exposé des motifs. Cependant, il nous aurait semblé souhaitable d'attendre le résultat des votations sur les 50 rues piétonnes avant de présenter cette proposition.

La deuxième remarque concerne la vision d'ensemble. Nous avons toujours dit que nous souhaitions que ces zones piétonnes fassent l'objet d'une vision d'ensemble et non pas d'un saucissonnage. Nous serons donc très attentifs à ce point en commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous espérons bien que cette proposition fait partie d'une vision d'ensemble.

Enfin, nous nous interrogeons sur les futurs aménagements de la gare Cornavin, qui vont affecter le quartier des Grottes, notamment les abords de la place de Montbrillant. A première vue, ce montant de 500 000 francs pour une étude nous paraît un peu cher pour des futurs aménagements qui seront peut-être voués à être détruits, ou en tout cas modifiés par les futurs aménagements de la gare. En l'occurrence, nous nous réjouissons de discuter et de clarifier tout cela en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, pour Ensemble à gauche, ce projet est tout à fait exemplaire dans la manière dont il est proposé, c'est-à-dire en concertation entre les habitants, la Ville et les différents partenaires, dans un processus participatif. Ce qui nous est proposé ne l'est pas par la seule administration, mais est déjà un produit élaboré.

Même si ce quartier n'est pas traversé par de grands axes de circulation, il est important d'y assurer la sécurité. Il y a beaucoup de jeunes enfants et la place des Grottes est devenue un lieu de jeux. Dans le temps, c'était un parking et même si ce temps est depuis longtemps révolu, il est important de sécuriser l'accès à la place pour les enfants, de sécuriser également les passages à pied ou en vélo dans le quartier.

Ce projet est exemplaire, car tout en prévoyant de fermer deux petits bouts de rue et de modérer la circulation on a étudié, avec les habitants, comment rendre le quartier des Grottes plus accessible en indiquant les portes d'entrée. On a veillé à ce que le projet ne se fasse pas au détriment de places de parc – qui, effectivement, ne sont pas très abondantes dans ce quartier – en maintenant les places blanches et en compensant les places bleues.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de renvoyer cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Chers collègues, tout à l'heure je vous ai fait un exposé peu réglementaire de façon à ce que vous ayez justement une

vision de l'avenir. Pour ceux qui ne connaissent pas trop ce quartier ou qui croient le connaître, je rappelle qu'il est déjà difficile d'y circuler en automobile, et sûrement pas au-delà de 30 km/h, qu'il y a des ralentisseurs, des passages pour piétons, quelques places de parking et des usagers qui y vivent en bonne harmonie.

On ne va pas peindre des sorcières sur les murs, mais il faut faire attention à la dictature des cyclistes! A l'heure actuelle, ce quartier est presque un exemple, mais pourtant on veut repenser son accessibilité. Demain, on le fera pour un autre quartier, puis encore un autre et finalement toute la ville sera fermée! On sait que le pouvoir d'achat a passablement baissé, que les gens font des petites courses au centre-ville et qu'ils font des grandes courses à l'extérieur, voire au-delà de nos frontières. Mesdames et Messieurs, il faut vous réveiller! Tout le monde n'est pas bien nanti, tout le monde n'a pas un salaire confortable. Si le centre-ville devient de plus en plus inaccessible, ce n'est pas le petit ouvrier, avec sa camionnette, qui ira y faire ses achats. Il n'y aura plus que M^me^ Chose, avec son 4x4, qui aura encore les moyens d'aller au Bon Génie…

Sans faire de la discrimination, je dis qu'il faut sauver les petits commerces qui peuvent encore subsister. Quand on ferme un quartier à la circulation, plus personne n'y va. Les gens préfèrent la voiture à un vélo avec des cornets pendus au guidon ou posés sur le porte-bagages, plus un enfant tiré dans une charrette… Réveillez-vous, Mesdames et Messieurs, il est temps de faire les choses pas seulement pour aujourd'hui, mais pour demain. Moi, mon avenir risque d'être court, mais je pense à mes enfants, à vos enfants: il faut aussi pouvoir vivre dans ces quartiers et, à force de vouloir nous donner de l'oxygène, vous finirez par nous étouffer!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, plusieurs problèmes ont été soulevés, dont le dernier qui mélange un peu les genres… D'abord, au niveau concret, je ne crois pas que le quartier des Grottes soit le premier exemple: il existe déjà un exemple et je vous invite à y aller, c'est la rue Leschot. Il y a vingt-cinq ans, c'était une rue complètement sinistrée, les commerces périclitaient, il n'y avait quasiment que des arcades vides, les trottoirs et les façades étaient dans un piteux état. Aujourd'hui, allez à la rue Leschot, Mesdames et Messieurs! C'est, non pas une zone piétonne, mais une zone de rencontre, comme nous voulons la faire aux Grottes, et les commerçants sont ravis, leurs affaires reprennent.

Il ne faut pas tout mélanger, Monsieur Pastore. A la rue du Rhône, par exemple, la situation est déplorable en raison de la spéculation. Quand on achète un immeuble 60, 70, 80 millions de francs, il est évident qu'on ne va pas louer les arcades à 350 francs le mètre carré. Or le petit commerçant, celui qui rend service à la population, ne peut pas payer les 10 000 ou 15 000 francs le mètre carré qui se pratiquent à la rue du Rhône. Voilà le véritable enjeu!

Dans le quartier des Grottes, il n'y aura pas de spéculation, parce que je me suis battu pendant dix ans pour que l'ensemble du quartier appartienne à la municipalité. Il n'y aura donc pas de spéculation et le quartier des Grottes, au moins, est sorti de cette logique-là. Je m'en réjouis, avec beaucoup d'autres, car nous avons dépensé beaucoup d'énergie, beaucoup de temps pour faire en sorte que nos successeurs puissent profiter de loyers bon marché et d'autres continuer à exploiter leurs commerces.

Evidemment, je répondrai à toutes les questions qui me seront posées en commission, notamment à propos du pavillon bleu. Je fais ici un petit aparté: dans les contrats de quartier, ce qui est intéressant, c'est que la population doit se sortir les mains des poches. Pour notre part, nous avons fait notre boulot, vous avez voté le crédit pour démonter le pavillon bleu et l'entreposer. Maintenant, c'est aux habitants de faire leur part, de décider où mettre ce pavillon, c'est leur responsabilité et ils doivent l'assumer. Malheureusement, cela fait plus d'une année que le pavillon bleu est à la disposition des habitants et qu'il n'est toujours pas installé. Je me permets de le relever, car généralement c'est plutôt l'administration qu'on critique… Dans un partenariat bien compris et dans un respect mutuel, chacun doit assumer sa responsabilité. Quand on veut entrer dans un partenariat avec les autorités, quand on signe un contrat de quartier, on doit en assumer la responsabilité et respecter les délais.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 44 oui contre 17 non.

5. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 4 382 600 francs, soit:

- **un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs;**
- **un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève;**
- **un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève (PR-957).**

Préambule

Le 21 avril 2004, le Conseil municipal votait la proposition PR-292 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné à des préétudes d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), sur le territoire de la Ville de Genève. Le projet CEVA venait d'être lancé; des études techniques étaient menées par le Canton de Genève et les Chemins de fer fédéraux (CFF). Il incombait alors à la Ville de Genève de conduire diverses études en vue de la transformation d'espaces publics en accompagnement de la ligne ferroviaire. Ces aménagements ont pour vocation de contribuer à la réussite d'un projet qui facilitera l'accès au centre urbain et qui améliorera la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs.

Diverses études préalables ont été menées par les services de la Ville en accompagnement du développement du projet CEVA. Pour le futur pôle urbain de la gare des Eaux-Vives, elles ont permis, notamment, d'élaborer un plan directeur de quartier, d'envisager un nouveau schéma de circulation et d'organiser un concours pour l'aménagement des espaces publics.

Il s'agit maintenant de mener à bien le projet puis la réalisation des espaces publics liés à la future gare des Eaux-Vives.

Exposé des motifs

Le projet CEVA

La réalisation de la liaison CEVA s'inscrit dans un réseau de transports publics à l'échelle régionale, formalisé par la signature de la charte transfrontalière pour le développement des transports publics régionaux, par le Canton de Genève et la région Rhône-Alpes. La réalisation du tronçon reliant la Praille à la gare des Eaux-Vives doit permettre de créer un réseau RER performant par la mise en relation des réseaux suisse et français. Les gares du tracé sont donc prévues reliées aux autres modes de transports, constituant ainsi des pôles d'échanges multimodaux.

Le site de la future gare CEVA des Eaux-Vives

Proche du centre-ville, desservi de façon optimale par les transports publics, le site de la future gare CEVA des Eaux-Vives a été identifié par le plan directeur cantonal comme un enjeu d'aménagement de première importance. D'une surface de plus de cinq hectares, le site sera libéré par la construction souterraine du CEVA. Il constitue l'un des derniers grands potentiels à bâtir en ville de Genève susceptible d'accueillir de nouveaux habitants et de devenir un pôle d'activités et d'équipements ainsi qu'une interface majeure de transports publics autour de la future gare principale de la rive gauche.

Le périmètre, aujourd'hui situé en zone de développement 3, est en main de l'Etat de Genève. Une partie du périmètre, côté lac, doit revenir à la Ville de Genève. Les surfaces situées à l'aplomb de la nouvelle gare CEVA deviendront propriété des CFF. Cette configuration exige une collaboration étroite entre les trois propriétaires concernés. C'est ainsi qu'une Société de valorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) a été constituée, réunissant les CFF, l'Etat de Genève et la Ville de Genève. Chargée de mettre en valeur le potentiel immobilier du site de la gare des Eaux-Vives, la SOVAGEV a établi une convention réglant notamment la répartition des droits à bâtir, des lots entre les propriétaires et des coûts des aménagements de l'espace public.

Le périmètre concerné par la présente proposition de crédit d'étude englobe tout le secteur de la gare actuelle des Eaux-Vives. Il est défini au nord-est par le chemin Frank-Thomas, au nord-ouest par la limite parcellaire entre la future rue Viollier et les parcelles privées contiguës à la route de Frontenex, au sud-ouest par la route de Chêne et au sud-est par l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives.

Il a fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), qui été approuvé par le Conseil municipal le 12 mai 2009 et le 22 juillet 2009 par le Conseil d'Etat. Le PDQ fixe six lots constructibles dans une logique longitudinale s'alignant sur les voies de la future gare et dégage différents espaces publics: une esplanade

sur la dalle de la gare réservée exclusivement aux piétons, une place basse permettant l'accès direct à la gare depuis le quartier bas des Eaux-Vives, une place de la gare, en prolongement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives en lien avec l'accès central de la gare. La Ville de Genève prévoit la construction de la Nouvelle Comédie, d'équipements sociosportifs (crèche, studio d'enregistrement, piscine, courts de badminton, salle multisports), ainsi que des logements et des activités. Les CFF et le Canton de Genève prévoient également des logements et des activités, les CFF ayant le projet d'une galerie commerciale prenant place au niveau mezzanine de la future gare.

Le concours de l'aménagement des espaces publics

En 2010, la SOVAGEV a organisé un concours pour l'aménagement des espaces publics du site de la gare des Eaux-Vives. En effet, la SOVAGEV a décidé de privilégier, dans un premier temps, un véritable projet d'espace public autour duquel viendront par la suite prendre place les constructions. L'objectif du concours était de concevoir les espaces publics, en lien non seulement avec la future gare du CEVA, mais aussi comme nouveau pôle de centralité de la rive gauche, en intégrant une réflexion sensible de la morphologie du terrain.

Le concept d'aménagement doit offrir un espace de qualité aux usagers du site (habitants, voyageurs, visiteurs des équipements socioculturels et sportifs) et définir la relation de tous les rez-de-chaussée des immeubles avec l'espace public. Au terme du concours, le jury a attribué à l'unanimité le premier prix au projet «Coulisses» du bureau d'architectes genevois MSV architectes-urbanistes.

Le bureau MSV et les autres mandataires techniques doivent maintenant débuter les études pour les phases de projet d'aménagement jusqu'à et y compris l'appel d'offres aux entreprises.

Description des études

Le projet lauréat du concours «Coulisses» organise et structure le site en trois bandes selon le principe de dynamique longitudinale de la gare. L'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives garde sa fonction urbaine. Elle accueille une grande partie des stationnements extérieurs du site. La place centrale, parvis de l'accès central de la gare, est marquée par une arborisation spécifique. La rue Viollier, nouvelle desserte du quartier, est dégagée de tout stationnement et devient un lieu de promenade. Son traitement offre de bonnes perspectives de développement du point de vue des usages et de la mobilité douce. Un «parc rudéral» met en valeur les espaces verts existants. L'esplanade centrale est rythmée de larges bacs plantés, denses à l'est et plus espacés devant la Nouvelle Comédie, dégageant un espace libre.

Le projet lauréat définit les espaces de la manière suivante:

1. La rue Viollier est une nouvelle desserte du quartier. Elle devra être réalisée rapidement. En effet, elle permettra d'accéder aux futurs chantiers situés côté lac notamment celui de la Nouvelle Comédie. Dans le futur, elle accueillera les trémies d'accès aux garages souterrains ainsi que les trémies d'accès aux livraisons des commerces. Cette nouvelle rue de desserte est connectée directement à la place basse, vaste espace permettant d'accéder à la gare par le niveau mezzanine depuis les quartiers bas des Eaux-Vives. Deux liaisons piétonnes sont prévues avec la route de Frontenex pour desservir un futur pôle de transports publics et assurer une connexion avec le quartier bas des Eaux-Vives.
2. L'esplanade se situe sur la dalle couverte de la gare et sera exclusivement piétonne. Elle recevra les trois émergences d'accès à la gare et les rez-de-chaussée des bâtiments à vocation privée ou publique comme la Nouvelle Comédie. Elle devra permettre de connecter les quartiers hauts avec les quartiers bas des Eaux-Vives en favorisant les traversées transversales des piétons et des cycles.
3. L'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives est une voie urbaine. Traité en boulevard planté, offrant une capacité de stationnement en surface et dégageant les accès aux garages souterrains, cet espace ménagera néanmoins la qualité des circulations piétonnes et cyclistes. Il s'ouvrira sur la place de la gare, parvis de l'émergence centrale, dont le traitement végétal et le revêtement différeront du reste de l'avenue.
4. Le parvis de la route de Chêne: la route de Chêne intégrera un nouvel arrêt de tram lié directement à la gare. La topographie particulière du lieu demande une étude sensible de l'espace public pour connecter de manière cohérente la route de Chêne, l'émergence CEVA, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, à l'esplanade et l'avenue de Chamonix.
5. Le barreau Frank-Thomas devra intégrer le passage, voire les arrêts de bus pour quatre lignes de transports publics. Connecté à l'émergence «Frank-Thomas», il représente une des deux interfaces principales de transports publics du site. De plus, son aménagement est un enjeu important pour la voie verte qui doit traverser le barreau et se connecter avec l'esplanade pour les piétons et avec l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives pour les vélos.
6. Le parc Agasse et la tranchée couverte Weber seront les premiers espaces rendus par le chantier CEVA. Ils marquent le début de la voie verte d'agglomération après la traversée de la route de Chêne. Le projet devra lier l'accès de la gare côté route de Chêne au parc Agasse.
7. De nouveaux arrêts de tramway sur la route de Chêne seront construits et la Ville de Genève devra aménager les espaces liés à ces arrêts.

8. La rue de Savoie sera aménagée et reconstruite dans le cadre du projet de collecteur «Frontenex 2». Le projet devra unir la route de Chêne à la future place de la gare des Eaux-Vives. La rue de Savoie devra intégrer, le cas échéant selon l'étude menée par les Transports publics genevois et l'Etat de Genève, une nouvelle boucle de rebroussement du tramway rejoignant la route de Chêne.

Les études porteront sur l'ensemble de ces périmètres et comprendront les phases d'avant-projet, de projet, de requête en autorisation de construire, de devis général et d'appels d'offres aux entreprises, tant du point de vue des aménagements que de l'assainissement des eaux.

De plus, au regard de la nature et de la configuration urbaine des lieux, ainsi que des nombreux projets connexes (CEVA, Nouvelle Comédie de Genève et nouveaux bâtiments selon PDQ), le projet lauréat impliquera, sur tout ou partie des espaces définis précédemment, des études spécialisées faisant appel à des prestations d'ingénieur en transports (étude de nouveaux schémas de circulation), d'ingénieurs en gestion de l'environnement (dépollution des sols, diagnostic amiante lié aux démolitions de bâtiments), d'ingénieurs géotechniciens (mécanique des sols liée à l'étude d'ouvrages d'art), d'ingénieurs électriciens (étude technique pour l'éclairage public).

Assainissement des eaux – réseau secondaire

Dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), établi par les communes, en collaboration avec le Service de la planification de l'eau (SDPE) du Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), le type de système d'assainissement à mettre en œuvre ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre sur les réseaux d'assainissement ont été définis.

Les divers projets d'aménagement en vue du développement du site prévoient la construction de plus de 90 000 m^2 de surfaces brutes de plancher, destinées tant au logement qu'aux activités commerciales et autres équipements sportifs ou publics. Aussi, la densification projetée du site actuel et l'augmentation des surfaces étanches modifieront fondamentalement la nature et le volume de l'écoulement des sols et de l'évacuation des eaux usées. L'ensemble des projets d'aménagement des espaces publics faisant l'objet de la présente proposition intégreront les études d'assainissement des eaux, tant du point de vue de leur adaptation que de leur entretien.

De plus, en conformité avec la planification figurant dans le plan directeur des égouts de 1981, il convient d'entreprendre les études de projet en vue de la réalisation du collecteur de ceinture et transport d'eaux pluviales intitulé «Frontenex 2». Ce futur équipement de grande capacité traversant le site de la gare des

Eaux-Vives a pour but d'intercepter les principaux collecteurs existants d'eaux pluviales afin de les acheminer, après traitement, dans le petit lac par le point de rejet de Baby-Plage.

Récapitulatif et estimation des coûts

La présente estimation prend en compte les honoraires des mandataires jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres.

Clé de répartition des coûts

Les partenaires de la SOVAGEV ont convenu d'une répartition des coûts basée sur les principes de la taxe d'équipement, une partie revenant aux futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (CFF, Canton de Genève et Ville de Genève), l'autre à la Ville de Genève, au titre de propriétaire du domaine public. (Voir annexe 1.)

La demande de crédit est présentée en trois projets de délibération. Le premier couvre les études des espaces publics liés aux futures constructions, prises en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (CFF, Canton de Genève et Ville de Genève).

Le deuxième couvre les études à mener pour l'aménagement du domaine public, prises en charge par la Ville de Genève uniquement.

Le troisième couvre les études d'assainissement des eaux relatives au réseau secondaire situé sur le domaine public, prises en charge par la Ville de Genève.

Délibération I: Espaces publics pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir

S'agissant des espaces liés directement aux constructions à venir, les futurs maîtres d'ouvrages se sont engagés à supporter conjointement la totalité des coûts effectifs d'équipement et d'aménagement. Selon la convention de répartition des terrains et des droits à bâtir du périmètre de la gare des Eaux-Vives, les partenaires de la SOVAGEV ont convenu d'appliquer les principes fixés aux articles 8 et suivants, en particulier 11, alinéa 3, du règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement (RLGZD).

Dès lors, la quote-part du coût d'équipement et d'aménagement incombant aux propriétaires selon l'article 11, alinéa 3, RLGZD (75% du coût total des équipements et aménagements) sera supportée par les parties au prorata des droits à

bâtir revenant à chacune d'entre elles. La Ville de Genève supportera, en sa qualité de collectivité publique, 25% du coût total des équipements et aménagements.

Le tableau suivant présente la répartition des droits à bâtir et de prise en charge des coûts d'équipement et d'aménagement pour tous les espaces liés aux futures constructions.

Prise en charge des coûts d'équipement et d'aménagement effectifs

Entité	*Identité*	*Pourcentage selon RLGZD*	*Pondération des droits à bâtir selon convention*
Collectivité publique	Ville	25%	
Propriétaires	Ville	75%	54,20%
	CFF	»	25,03%
	Etat	»	20,77%

La répartition totale de la prise en charge des coûts est retranscrite dans le tableau ci-dessous:

Répartition entre futurs constructeurs

Entités	*Identité*	*Pourcentage*	
Collectivité publique	Ville	25,00%	
Propriétaires	Ville	40,65%	100%
	CFF	18,77%	
	Etat	15,58%	
Total part Ville de Genève dans SOVAGEV		65,65%	

La rue Viollier et l'esplanade	Fr.
Architectes urbanistes	870 000
Ingénieurs civils	845 000
Ingénieurs spécialistes (géotechnique, environnement, électricité)	230 000
Géomètre	80 000
Architecte éclairagiste	40 000
Ingénieur en transport	30 000
Frais de tirage et impression	60 000
Sous-total HT	2 155 000
Information – Communication	65 000
Total HT	2 220 000
TVA 8%	177 600
Total délibération I TTC	2 397 600

A déduire:		
– Participation des CFF (18,77%)	450 100	
– Participation de l'Etat de Genève (15,58%)	373 500	
Total des déductions		823 600
Total net après déductions – délibération I TTC		1 574 000

Délibération II: Domaine public pris en charge par la Ville de Genève

Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le parvis de la route de Chêne, le barreau Frank-Thomas, le parc Agasse-Weber et le nouvel arrêt de tramway sur la route de Chêne, la rue de Savoie

	Fr.
Architectes urbanistes	1 030 000
Ingénieurs civils	830 000
Ingénieurs spécialistes (géotechnique, environnement, électricité)	170 000
Géomètre	70 000
Architecte éclairagiste	40 000
Ingénieur en transport	30 000
Frais de tirage et impression	65 000
Sous-total HT	2 235 000
Information – Communication	60 000
Total HT	2 295 000
TVA 8%	183 600
Total délibération II TTC	2 478 600

Délibération III: Assainissement des eaux relatif au réseau secondaire situé sur le domaine public, pris en charge par la Ville de Genève

Le barreau Frank-Thomas, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, la rue de Savoie, la route de Chêne, l'avenue de Chamonix, la rue Viollier

	Fr.
Ingénieurs civils	290 000
Constats d'huissier	10 000
Frais de tirage et impression	5 000
Sous-total HT	305 000
TVA 8%	25 000
Total délibération III TTC	330 000

Subvention(s) et partenariat(s) – Projet d'agglomération

Une partie du coût des travaux à réaliser aux abords de la future gare CEVA, ainsi que des honoraires d'architectes et d'ingénieurs nécessaires à leurs études,

sera supportée par le fonds d'infrastructure de la Confédération. Cette partie ne peut toutefois pas être déduite de la présente proposition car elle n'est pas encore définie. La Confédération couvrira 40% du coût annoncé pour les «Réaménagement des interfaces CEVA» par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce coût annoncé est de 90 millions de francs pour toute la ligne, dans l'attente d'une répartition équitable par gare sur la base d'avant-projets des aménagements nécessaires aux connexions entre le rail et les autres moyens de déplacements.

Référence au 7e plan financier d'investissement (PFI) pour la période 2011-2022

Les deux premiers objets sont inscrits au 7e PFI 2011-2022 sous la ligne 102.502.03, page 95, «CEVA, Eaux-Vives, études d'aménagement», pour un montant de 3 000 000 de francs. L'étude pour l'assainissement des eaux de la délibération III n'est pas mentionnée au 7e PFI.

Charge financière

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle engendrée par la dépense nette:

– prévue à la délibération I, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 516 080 francs;
– prévue à la délibération II, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 533 510 francs;
– prévue à la délibération III, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et un amortissement au moyen de 2 annuités, se montera à 171 210 francs.

Concertation et information publique

La Ville de Genève a organisé un séminaire de concertation en 2003 sur le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) de la gare des Eaux-Vives. Puis en 2008, le plan directeur de quartier a été présenté en juin et en novembre.

Suite au concours des espaces publics jugé en décembre 2010, une exposition publique a présenté tous les projets rendus et des visites commentées ont été proposées.

Le public, en particulier la population directement concernée par les projets, sera informé régulièrement par le biais de tous-ménages, de séances publiques et d'expositions des projets.

Régime foncier

Le site de la future gare CEVA des Eaux-Vives comprend environ 50 000 m^2 de terrain appartenant à l'Etat (parcelles 1806, 2445, 2822 et une partie de la parcelle 2432 de Genève/Eaux-Vives). Sur ces 50 000 m^2 de terrain, l'Etat va céder à la Ville de Genève environ 28 000 m^2 de terrain.

D'autre part, la Ville de Genève sera au bénéfice de servitudes d'usage public sur une grande partie de l'esplanade située sur la dalle de la future gare (future propriété des CFF) et deux places permettant l'accès à la gare depuis le quartier bas des Eaux-Vives et depuis l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, ainsi que de plusieurs passages entre immeubles permettant la perméabilité du futur quartier.

Des servitudes de passage public à pied et cycle seront aussi à aménager sur des parcelles privées hors périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives afin de garantir les accès piétons à cette gare depuis les rues adjacentes.

Maîtrise d'ouvrage

Le service gestionnaire pour les délibérations I et II est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le service bénéficiaire est le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire pour la délibération III est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux

futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF qui leur seront facturées après la réalisation des travaux et qui sont estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 397 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 478 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 330 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 2 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

Annexe: plan de la répartition des coûts

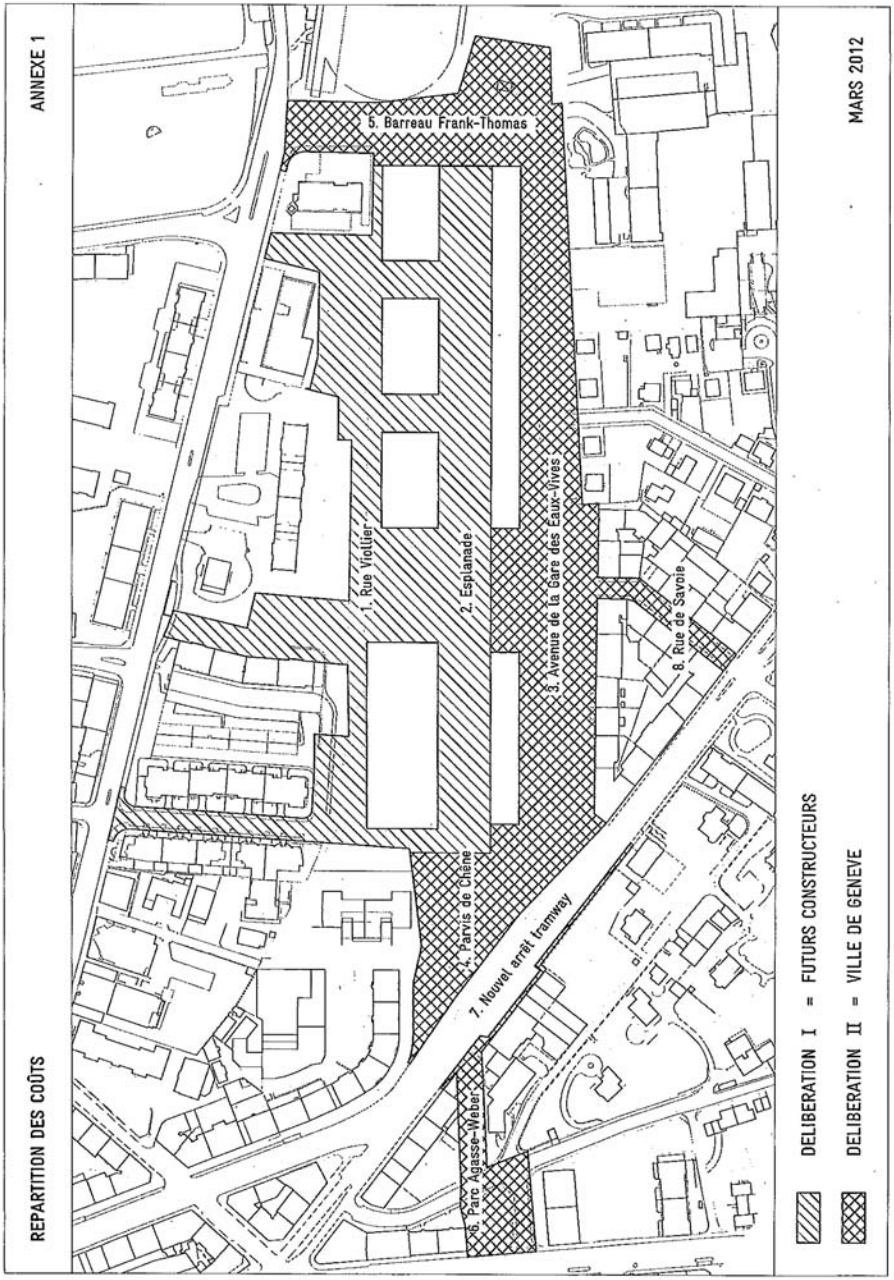
REPARTITION DES COÛTS
ANNEXE 1
5. Barreau Frank-Thomas
1. Rue Viollier
2. Esplanade
3. Avenue de la Gare des Eaux-Vives
4. Parvis de Chêne
6. Parc Agasse-Weber
7. Nouvel arrêt tramway
8. Rue de Savoie
DELIBERATION I = FUTURS CONSTRUCTEURS
DELIBERATION II = VILLE DE GENEVE
MARS 2012

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 50 oui contre 10 non (1 abstention).

La présidente. Les points suivants de notre ordre du jour, le rapport M-914 A et le rapport PR-920 A, seront traités à notre séance de 20 h 30, car le rapporteur, M. Broch, s'est excusé pour la présente séance.

Comme annoncé hier à la réunion du bureau et des chefs de groupe, le traitement du rapport PR-821 A, concernant des travaux à l'école des Cropettes, sera reporté au mois de mai, car le texte nous est parvenu trop tardivement… Monsieur Pagani, sur quel point souhaitez-vous prendre la parole?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Sur le rapport PR-821 A, Madame la présidente. Je veux juste attirer l'attention de celles et ceux qui pensent important de mettre des infrastructures adéquates à disposition de la population: cela fait une année que ce crédit a été voté en commission et il n'a toujours pas été traité ici. On m'avait assuré que le rapport serait rendu à temps, et je vous demande de faire un effort…

La présidente. Monsieur Pagani, il n'y a pas de discussion possible. Le bureau avait déjà accepté d'inscrire ce point à l'ordre du jour, alors que le rapport n'avait pas été rendu. On nous l'avait promis pour le lendemain de la séance du bureau, mais il est arrivé lundi. Ce rapport ne peut donc pas être traité lors de cette séance.

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:

– **le projet de délibération du 12 octobre 2011 de MM. Pascal Holenweg et Olivier Baud, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les votes en commission» (PRD-13 A)[1];**

– **le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^me^ Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^me^ Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions» (PRD-25 A)[2].**

Rapport de M^me^ Natacha Buffet.

Ces projets de délibérations ont été traités et votés par la commission du règlement le 25 janvier 2012. De par la teneur de ces propositions, le présent rapport les résumera ensemble.

Tous nos remerciements vont à M^me^ Ksenya Missiri pour la qualité de ses notes de séance, ainsi qu'à M^me^ Alexandra Rys pour son efficace présidence.

Rappel des projets de délibérations

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

[1] Développé, 3870.
[2] Développé, 3862.

Alinéa 3 (nouvelle rédaction)

«Pour être réputée acceptée par la commission, une proposition doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées.»

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-25

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«[1] inchangé.

»[2] inchangé.

»[3] En cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée.

»[4] inchangé.»

Séance du 25 janvier 2012

Discussion

Les textes des deux projets de délibérations sont traités par les commissaires en parallèle, pour la raison évoquée plus haut. De cette analyse ressort que la formulation de la délibération PRD-13 n'est pas satisfaisante et que cette dernière ne tient pas compte des abstentions, ce qui est aussi le cas de la délibération PRD-25, ce qui est évidemment fâcheux.

Une commissaire souligne en outre que la question de faire pencher la balance en faveur du oui ou du non est d'une extrême importance et rappelle les situations abracadabrantes que l'acceptation d'un objet lors d'une égalité des votes a créées lors de l'étude du dernier budget. Il est donc crucial d'avoir un règlement très

clair sur cette question et de préciser «en cas d'égalité des voix» dans la formulation que la commission choisira.

D'autres commissaires partagent cet avis et considèrent que le projet de délibération PRD-25 est plus clair dans sa formulation. A la question d'un commissaire de savoir si le vote du président de commission peut trancher lors d'une égalité des voix, il est répondu que ce n'est pas le cas, sauf lors des séances plénières.

Votes

L'unanimité des membres présents moins une abstention socialiste accepte le projet de délibération PRD-25.

Les membres de la commission présents refusent le projet de délibération PRD-13 par 10 non (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 1 S, 2 Ve) contre 2 oui (1 S, 1 EàG) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG).

Premier débat

M. Pascal Holenweg (S). A un mois de distance l'un de l'autre, deux projets de délibérations ont été déposés et transmis à la commission du règlement. Ils font référence à la manière dont les votes se déroulent dans les commissions. Une expérience a été faite – peut-être a-t-elle été faite dans d'autres commissions? – à la commission des arts et de la culture où, lors d'une séance, nous avons procédé à des votes successifs, en fonction du règlement actuel. Ce dernier suggère que, lorsqu'il y a égalité des voix, la proposition soumise au vote est acceptée et il suffisait donc, dans ce cas-là, de faire une proposition inverse de celle qui venait d'être acceptée pour se retrouver, l'égalité des voix se reproduisant, avec deux propositions totalement contradictoires, s'annulant l'une l'autre. C'est ce qui s'est passé lors de l'examen du budget à la commission des arts et de la culture.

Les deux projets de délibérations traités par la commission du règlement visent simplement à dire que, pour qu'une proposition soit réputée acceptée, elle doit obtenir la majorité des voix. La rédaction de chaque projet est différente, mais le résultat est rigoureusement équivalent. Nous vous suggérons donc d'accepter l'un des deux projets pour éviter que se reproduise, le cas échéant, ce qui s'est produit, il y a quelques mois, à la commission des arts et de la culture et qui peut se produire dans n'importe quelle autre commission. Qu'une proposition doive recueillir la majorité des voix en commission pour être acceptée paraît parfaitement logique; c'est le sens des deux projets qui vous sont soumis.

Deuxième débat

Mise aux voix, la délibération PRD-13 est refusée par 59 non contre 2 oui.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-25 est accepté à l'unanimité (64 oui)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«1 *inchangé*.

»2 *inchangé*.

»3 En cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée.

»4 *inchangé*.»

La présidente. S'agissant d'une modification de notre règlement, un troisième débat est obligatoire; il aura lieu à 20 h 30.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. Christian Zaugg qui dit, je cite: «Inscription et discussion du point 15 de l'ordre du jour relatif au rapport PR-821 A en seconde partie de séance.» (*Protestations.*) Monsieur Zaugg, vous avez la parole pour défendre votre motion d'ordonnancement.

M. Christian Zaugg (EàG). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je comprends bien qu'il y ait un peu d'énervement. La proposition PR-821, concernant l'école des Cropettes, a été discutée il y a pas mal de temps en commission des travaux et des constructions. C'est vrai, le rapport est arrivé avec un certain retard, je suis le premier à le reconnaître, mais il est là. Il peut être photocopié pour l'ensemble de ce Conseil municipal et nous pourrions traiter cet objet lors de notre séance de 20 h 30. Il serait tout à fait regrettable que l'on n'avance pas dans ce dossier alors que le crédit a été très largement accepté par la commission des travaux.

M. Alberto Velasco (S). C'est une commissaire socialiste qui n'a pas présenté son rapport avant le délai imparti, soit! Mais notre prochaine séance est fixée au 8 mai et je pense que, si nous avons attendu plus d'une année, nous pouvons encore attendre trois semaines… C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est la suivante. Quand une commission commence l'étude d'une proposition, d'entrée on nomme un rapporteur. J'étais de ceux qui demandaient d'attendre la fin des travaux, pour voir les majorités et les minorités qui se détachent, et de nommer ensuite le rapporteur. On m'a rétorqué qu'on nommait tout de suite un rapporteur car cela lui permettait de prendre des notes pour faire rapidement son rapport. Or je constate que la rédaction des rapports peut parfois durer deux ans. Cela veut dire que les rapporteurs mettent deux ans pour lire les notes qu'ils ont prises!

Pour éviter ce genre d'incident, il faudrait que, lors d'un vote en commission, on indique à quelle date le rapporteur doit rendre son rapport. Je pense que les commissaires peuvent dire s'ils donnent un mois, deux mois, trois mois au rapporteur pour rendre son rapport. Les rapporteurs n'ont visiblement pas de délai pour rendre leur rapport… (*Remarques.*) On me dit qu'il y a un délai… Alors, la commission pourrait le rappeler au rapporteur et, le cas échéant, décider de changer de rapporteur. Là, cela n'a pas été fait.

Madame la présidente, je propose que nous traitions cette proposition PR-821 lors de notre séance du 8 mai. La Ville ne va pas s'écrouler. Je refuse de traiter maintenant ce rapport sur le siège.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, je suis très respectueux des procédures… *(Rires et exclamations.)* Disons que je le suis en général… En l'occurrence, il y a quand même un petit problème. Pour prendre l'exemple des cuisines scolaires, les gosses fréquentent depuis trente ans les cuisines scolaires de l'école des Cropettes. Elles ne sont pas si mal que cela, mais il est prévu de les installer dans d'autres locaux et cette pro-

position vise à compléter l'étude. Pour notre part, nous avons continué à travailler et le problème, Monsieur Velasco, c'est que dans trois semaines je présenterai la proposition de réalisation des travaux. Vous allez donc voter un crédit d'études au moment où je vous présenterai la proposition de réalisation – preuve que l'administration travaille bien – et la situation sera alors un peu spéciale.

La commission des travaux et des constructions s'est entendue et a voté le crédit il y a une année. Depuis, l'administration a travaillé et, dans trois semaines, j'entends déjà les remarques: «Mais comment se fait-il que vous nous présentez un crédit de réalisation alors que nous n'avons pas encore voté le crédit d'études?» Je vous laisse envisager les discussions que nous aurons…

Mesdames et Messieurs, faites un petit effort pour les enfants, pour la rénovation du bâtiment parascolaire, pour la salle d'éducation physique, qui est importante pour le quartier. Je vous remercie de faire droit à cette demande et de voter ce crédit d'étude.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'ai entendu les diverses remarques, mais à un moment donné il s'agit d'être pragmatique. Comme l'a dit mon collègue Pagani, c'est un beau projet qui va vous être soumis, et il y a maintenant une réelle urgence. Les enfants mangent en sous-sol, dans des locaux totalement inadaptés, où ils sont à l'étroit, où il y a beaucoup de bruit. Ce magnifique projet répondra aux besoins des enfants, puisque les locaux seront situés de plain-pied et que ce sera un vrai restaurant scolaire. Des locaux polyvalents et une très belle salle de gymnastique sont aussi prévus. Je rappelle que l'école des Cropettes est une des plus anciennes de la ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, pour une fois, votez cette motion d'ordonnancement, qui permettrait de gagner un peu de temps, sachant que nous en sommes déjà à l'étape suivante et que vous recevrez d'ici quelques semaines le crédit de réalisation.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, je dois dire que M^me^ Esther Alder, comme à l'accoutumée, m'a beaucoup ému, j'en ai presque la larme à l'œil… *(Exclamations.)* Je comprends, Madame Alder, qu'il y ait urgence, mais il y a urgence pour beaucoup de projets. Je crois que M. Pagani est bien placé pour savoir que son groupe est celui qui présente le plus de demandes d'urgence au sein de cette assemblée et nous, aujourd'hui, nous ne devons pas nous forcer pour vous dire non, Monsieur Pagani!

Nous avons des caucus, des séances de groupe. Personnellement – je ne sais pas si c'est votre cas, Monsieur Pagani – je travaille à peu près 70 heures par

semaine et, franchement, hier je n'ai pas eu le temps de consulter ma messagerie. Sans avoir lu le rapport, sans en avoir parlé avec mon groupe, comment voulez-vous que je prenne une décision réfléchie et sage? Vous êtes payé pour faire de la politique de manière professionnelle, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais nous ne le sommes pas.

Madame la présidente, vous avez tout à fait raison, je vous le dis non pas parce que vous êtes membre du Parti démocrate-chrétien, mais parce que vous avez fait un excellent travail de présidente. On ne peut plus, et je l'ai souligné dans une séance réunissant les chefs de groupe, traiter des rapports reçus la veille de la séance du Conseil municipal. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, Madame Alder, car nous savons qu'il y a un besoin à l'école des Cropettes, qu'il n'est pas admissible que les enfants mangent en sous-sol. Mais il y a aussi beaucoup d'autres priorités et d'autres besoins que nous devrions traiter.

Je voudrais d'ailleurs demander quelque chose à M. Pagani – vous lui transmettrez, Madame la présidente. D'abord, je demande que son groupe présente un peu moins d'urgences, pour qu'on puisse avancer dans l'ordre du jour. Ensuite, je demande au groupe Ensemble à gauche – ou A gauche toute! Tout à gauche, Plus à gauche, le mur! – de faire en sorte qu'on reçoive les rapports de Mme Hélène Ecuyer, rapports que la commission des finances attend depuis près d'un an! Lorsque les rapporteurs feront leur travail dans le délai de trois mois – délai qui est connu de tous et qui devrait être connu même du groupe socialiste! – on reparlera de l'urgence à traiter vos projets. Car il y a aussi d'autres priorités. Je crois qu'il faut avoir une certaine logique et, dans ce sens, je suis tout à fait d'accord avec M. Velasco.

Je vais ajouter une dernière suggestion, qui pourrait nous faire gagner du temps. A la Constituante, lorsqu'il y a une motion d'ordre, il n'y a pas de débat: on vote directement. Cela nous ferait aussi gagner du temps dans cette enceinte.

La présidente. Effectivement, dans la droite ligne de ce que vient de dire M. Chevrolet, je rappelle que cette motion d'ordonnancement va être soumise au vote, quoi que puissent dire les uns et les autres. Je ne peux donc que vous inciter à être brefs, si c'est possible… La parole est à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Madame la présidente, je vous sais gré de respecter les procédures et le règlement, parce qu'il n'y a aucune raison, sauf catastrophe imminente, de passer outre. Nous n'avons pas reçu ce rapport à temps, nous n'accepterons donc pas de le traiter, quelles que soient les raisons qui ont été expliquées tout à l'heure par Mme la conseillère administrative et M. le conseiller administratif.

On apprend donc qu'on va être saisis du projet de construction. J'aimerais bien que le magistrat nous dise sur quelle ligne il a pris l'argent, puisqu'ici on parle d'un crédit complémentaire d'études. Visiblement, M. le magistrat est allé de l'avant et il faudra qu'il nous explique sur quelle ligne il a pris l'argent pour ce crédit complémentaire. Monsieur Pagani, vous n'avez pas respecté les procédures et ce n'est pas correct.

Par ailleurs, quand cela concerne son magistrat, le groupe Ensemble à gauche vient avec une motion d'ordonnancement pour faire passer un objet en urgence. On peut certes le comprendre. Mais dans d'autres cas – je pense aux véhicules de l'administration par exemple, où on attend le rapport de minorité du groupe Ensemble à gauche – tout est bloqué parce que le rapporteur de minorité ne fait pas le nécessaire. Le magistrat de tutelle M. Maudet avait demandé que ce soit traité rapidement, le rapporteur – en l'occurrence moi-même – a déposé le rapport dans les délais, mais le rapporteur de minorité ne l'a pas fait.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, c'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas cette motion d'ordonnancement. Nous exigeons que les procédures et le règlement de ce Conseil municipal soient respectés. J'ai dit!

M. Guy Dossan (LR). Le groupe libéral-radical refusera également cette motion d'ordonnancement. Nous connaissions les propositions soumises au Conseil municipal qui changeaient en cours d'étude dans les commissions. Maintenant, on veut essayer de nous faire voter un objet sans que nous soyons en possession du rapport. Mesdames et Messieurs, j'ai un peu de peine à comprendre comment certains lisent le règlement du Conseil municipal.

Je comprends bien qu'il y a du retard, que cette proposition attend depuis une année. Mais je rappelle qu'il est parfaitement possible à un président de commission, au bout de trois mois, d'exiger le changement de rapporteur. A la commission des travaux et des constructions, je ne me rappelle pas avoir entendu le président – pourtant du même parti que le magistrat – demander que ce rapport soit confié à quelqu'un d'autre.

Je suis désolé, la rapporteuse a mis beaucoup de temps à rendre son rapport, certes, mais je ne vois pas pourquoi nous traiterions d'un objet sans l'avoir lu. Ou alors, Mesdames et Messieurs, rédigeons un nouvel article du règlement qui stipule que, si nous sommes tous d'accord, nous pouvons voter en séance plénière sans rapport… Mais, pour l'instant, nous devons être en possession du rapport, les gens ont le droit d'avoir des informations sur une proposition envoyée en commission. Il n'y a pas que les commissaires de ladite commission qui doivent être informés. En l'occurrence, nous refuserons cette motion d'ordonnancement, surtout que cette proposition, comme l'a dit justement M. Velasco, peut attendre encore trois semaines, puisqu'elle a déjà attendu une année!

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'annonce que la liste des intervenants est close. Il reste quatre orateurs inscrits. Je passe la parole à M. Zaugg.

M. Christian Zaugg (EaG). Pour commencer, je dirai qu'il doit y avoir un minimum de respect dans cette salle! Nous ne nous amusons pas avec l'appellation du groupe démocrate-chrétien, que je sache, alors ne le faites pas avec celle de notre parti. Il s'agit de notre raison sociale, c'est tout!

Cela dit, j'aime bien la dialectique, mais je m'étonne des propos de M. Velasco… Notre collègue a commencé par évoquer quelque chose qui n'existe pas en ce qui concerne les prises de rapport, puis il a poursuivi, sans savoir manifestement qu'il oubliait quelques détails en matière de procédure. En tant que président de commission, je vous prie donc, Madame la présidente, de transmettre à M. Velasco qu'il y a toujours, au bas des convocations, un rappel en ce qui concerne les délais impartis pour la remise des rapports. J'ajoute qu'à la commission des travaux et des constructions plusieurs mises au point ont eu lieu afin de rappeler les commissaires à leurs devoirs.

En l'occurrence, vous déciderez de ce que vous voudrez, Mesdames et Messieurs, mais il ne me semble pas très compliqué de multicopier le rapport PR-821 A, de manière que vous l'ayez tous et toutes dans les mains. M^me^ Pfund pourrait aussi en lire une partie sous forme de rapport oral. D'ailleurs, petite question un peu impertinente, le Conseil municipal lit-il vraiment tous les rapports qu'on lui remet? Quand j'étais président de la commission des finances, j'avais la très nette impression que les membres de la commission des finances ne lisaient même pas les rapports des commissions spécialisées sur le budget… *(Brouhaha.)*

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, il est exact que nous pourrions être un peu plus pragmatiques et que nous pourrions tenir compte de certaines urgences qui se révèlent être impératives. Mais c'est à M. Pagani de tirer la sonnette d'alarme avant la séance plénière. Si M. Pagani suivait un peu ses dossiers… *(Protestations.)* Oui, il aurait pu nous informer il y a quelques jours et nous aurions pu nous préparer à un débat en urgence, en ayant au moins lu le rapport. Ce soir, il nous demande de voter 649 000 francs en urgence, en découvrant le rapport pratiquement sur le siège. C'est se moquer de nos électeurs!

Il fallait tirer la sonnette d'alarme avant et faire le nécessaire. Je suis aussi député au Grand Conseil et, de temps en temps, nous recevons des appels de conseillers d'Etat qui demandent aux membres des commissions de faire attention à tel rapport urgent, qui nous rappellent les réalités. On peut comprendre que, parfois, il y ait un problème d'agenda et qu'on n'arrive pas à produire un rapport dans les délais. Mais, là, c'est vous qui êtes responsables et ce qui arrive, vous

l'avez un peu mérité. L'Union démocratique du centre ne votera pas cette motion d'ordonnancement.

M^me^ Vera Figurek (EàG). Mon collègue Christian Zaugg s'est exprimé en tant que président de la commission des travaux et des constructions, et je partage ce qu'il a dit. C'est vrai que nous, groupe Ensemble à gauche, sommes un peu surpris, car ce point est à l'ordre du jour, ordre du jour qui nous est parvenu dans les délais légaux. Chaque groupe a des représentants et représentantes à la commission des travaux et des constructions, qui ont accès aux procès-verbaux des séances et qui ont eu largement le temps de se préparer sur ce point-là pour aujourd'hui. Je ne pense pas que les personnes qui interviendront liront le rapport ces jours à venir, car elles savent très bien comment se déterminer. Tous les groupes savent comment ils voteront cet objet, et personne ne s'opposera à la création d'un restaurant scolaire pour des enfants.

En l'occurrence, nous parlons de procédure depuis vingt minutes, alors qu'au final nous voterons probablement tous cette proposition. La rapporteuse a envoyé son rapport lundi. Je pose d'ailleurs ici la question que j'ai déjà posée au bureau: pourquoi ce rapport ne nous a-t-il pas été adressé par messagerie électronique, indépendamment du fait que nous le traitions ou non? J'interpelle ce soir le bureau, car je trouve qu'il y a eu rétention d'informations. Ce rapport a été transmis lundi et le bureau ne l'a pas fait suivre, il n'a donc pas fait son travail pour lequel nous l'avons mandaté… *(Protestations.)* Nous avions le droit d'avoir cette information et je trouve que, là, il y a quand même un souci.

Nous avons donc déposé une motion d'ordonnancement qui demande de traiter ce point qui est inscrit à l'ordre du jour, je le répète. Il nous est arrivé plusieurs fois – je le dis pour les personnes qui siègent depuis peu de temps dans cette enceinte – de traiter des rapports oraux. Nous n'avions pas de texte écrit sous les yeux, mais la rapporteuse ou le rapporteur présentait son travail devant le parlement, puis les personnes ayant connaissance du dossier intervenaient et, enfin, les groupes votaient en fonction de leur ligne politique. Je ne vois donc pas où est le problème, si ce n'est qu'on se montre tatillon sur la procédure. Sur le fond, franchement, il y a beaucoup de mauvaise volonté! Madame la présidente, nous demanderons l'appel nominal pour le vote de cette motion d'ordonnancement.

Mesdames et Messieurs, si, par hasard, cela pouvait vous faire changer de point de vue, je suggère qu'on photocopie le rapport, que nous en prenions connaissance et qu'après la pause, à 20 h 30, voire à 22 h, nous en discutions. Je peux comprendre vos inquiétudes, mais il est tout de même surprenant que, à cause d'un rapport non rendu, un projet soumis à des délais soit bloqué. Nous avons toutes et tous rendu des rapports avec du retard, moi la première. Dans ce cas, la moindre des choses est de s'excuser auprès de ses collègues – je m'adresse

là au chef de groupe socialiste. Par contre, au niveau de la procédure, elle a été respectée. J'aimerais donc que ce point, qui figure à l'ordre du jour, soit traité et qu'on en discute après la pause, ainsi vous aurez toutes et tous le temps de vous déterminer.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, on pourrait croire que c'est un débat de procédure, mais je ne le pense pas. Lors des précédentes législatures – les personnes qui siégeaient déjà ici l'ont peut-être oublié – il était d'usage, lorsque l'administration constatait qu'il y aurait un dépassement, que mes prédécesseurs décident, pour ne pas perdre de temps, d'aller de l'avant, comme la loi sur l'administration des communes le permet, sans même en informer la commission des finances. Ils présentaient les dépassements dans le crédit de réalisation et ne faisaient jamais les bouclements. C'est ainsi que, par exemple, j'ai dû boucler les crédits de la gaine technique des Rues-Basses trente ans plus tard!

Pour ma part, j'ai voulu en finir avec cette pratique. Quand les fonctionnaires du département que j'ai l'honneur de présider m'ont dit que, pour l'école des Cropettes, il y avait un dépassement dans l'étude, j'ai décidé de vous le présenter: c'était il y a une année et demie! Alors, que pourrai-je leur répondre lorsqu'ils m'opposeront le fait qu'il vaudrait mieux ne pas passer devant le Conseil municipal? Croyez-vous que je pourrai leur dire non, leur assurer que le Conseil municipal va aller très vite, alors que vous avez mis une année et demie à traiter ce crédit complémentaire pour une étude dont vous avez déjà voté le principe? Pire que cela, vous allez le voter au moment où je vous présenterai le crédit de réalisation… C'est aberrant, Mesdames et Messieurs!

Au moins pour sauver votre honneur… *(Protestations.)* Oui, Mesdames et Messieurs! Je peux vous montrer les statistiques concernant le traitement des propositions: dès le moment où le Conseil municipal vote les travaux, les chantiers commencent immédiatement, car l'administration fait des efforts. Vous pourriez aussi faire un petit effort. Cela dit, si vous ne votez pas cette motion d'ordonnancement, je n'en prendrai pas ombrage, je ne me fâcherai pas. Nous traiterons cet objet le mois prochain, en même temps que le crédit de réalisation. Je me réjouis de mener à bien ce projet.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordonnancement est refusée par 42 non contre 23 oui (6 abstentions).

Ont voté non (42):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^me^ Natacha Buffet (LR),

M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Marie Gobits (S), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Silvia Machado (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Vittoria Romano (S), Mme Michèle Roullet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), Mme Virginie Studemann (S), M. Olivier Tauxe (UDC), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (23):

Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), Mme Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Vera Figurek (EàG), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Anne Moratti (Ve), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), Mme Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (6):

Mme Olga Baranova (S), M. Stefan Kristensen (S), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

Mme Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S), M. Sylvain Clavel (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

7. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:

– le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^mes^ Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-21 A)[1];

– le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^me^ Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^me^ Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification de l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-24 A)[2].

Rapport de M^me^ Natacha Buffet.

Ces projets de délibérations ont été étudiés et votés par la commission du règlement le 25 janvier 2012. En raison de leur teneur semblable, ils seront traités en parallèle dans le présent rapport.

Tous nos remerciements vont à M^me^ Ksenya Missiri pour la qualité de ses notes de séance, ainsi qu'à M^me^ Alexandra Rys pour son efficace présidence.

Rappel des projets de délibérations

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-21

Exposé des motifs

Il importe de contenir la durée dévolue aux questions orales (au maximum 1 heure selon cette proposition contre 2 heures aujourd'hui) sans pour autant renoncer à cette possibilité qui permet au Conseil municipal et au Conseil administratif de rester au contact de l'actualité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de six de ses membres,

[1] Développé, 3859.
[2] Développé, 3861.

décide:

Article unique. – L'alinéa 1 de l'article 64 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est amendé comme suit:

Art. 64 Questions orales

«[1]a) Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède en général pas 30 minutes, déduction faite du temps de réponse des magistrats.

»b) Lorsque la session se déroule sur deux ou plusieurs jours, les questions orales sont posées au début de la première séance de chaque jour de la session ordinaire.»

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-24

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 64, «Questions orales», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«[1] Les questions orales sont posées au début de la première séance et de la troisième séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 45 minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif.

»[2] L'exposé de la question est limité à 1 minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à 2 minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain, voire au début de la session ordinaire suivante. Ses réponses sont concises et pertinentes.

»[3] Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

Séance du 25 janvier 2012

Discussion

Temps imparti aux questions orales et aux réponses des magistrats

Un commissaire constate d'entrée de jeu que la différence entre ces deux projets de délibérations tient dans le fait que le projet de délibération PRD-21 propose que le temps consacré aux questions orales soit limité à 30 minutes, déduction faite du temps de réponse des magistrats, alors que le projet de délibération PRD-24 propose que le temps consacré aux questions orales n'excède pas 45 minutes, y compris les réponses du Conseil administratif.

Une commissaire signale que le fait de distinguer ou non les questions orales des réponses des magistrats est une différence de taille entre ces deux projets de délibérations. La présidente souligne, à ce propos, plusieurs difficultés dans le traitement des questions orales, à savoir que, actuellement, le temps imparti aux questions orales est de 90 minutes, mais qu'il est parfois difficile d'interrompre les magistrats dont la réponse est limitée à 2 minutes en raison de l'importance de cette dernière.

La présidente explique qu'actuellement le chronomètre est arrêté chaque fois qu'un magistrat intervient, jusqu'à ce qu'on arrive à 30 minutes de questions au total. Par contre, si ce temps n'est pas décompté, le risque de voir les réponses se rallonger fortement est assuré. Il faudrait donc, selon une commissaire, limiter formellement le temps de réponse des magistrats, sans pour autant les interrompre selon l'importance de celle-ci. Un autre commissaire relève, à ce propos, qu'il est rare que les magistrats aient besoin de plus de 2 minutes pour répondre à une question, mais qu'il est bon de décompter ces dernières du temps total accordé aux questions orales

Longueur et répartition des questions orales sur la session

Un commissaire revient sur le projet de délibération émanant du bureau du Conseil municipal et constate qu'il propose 45 minutes accordées aux questions orales, soit 15 fois 1 minute par question et 15 fois 2 minutes par réponse, et ce au début de la première et de la troisième séance. Un autre commissaire craint que, avec le projet de délibération PRD-21, 90 minutes soient accordées aux questions orales et ce chaque jour de la session ordinaire. Il serait donc préférable, selon lui, de condenser toutes les questions sur un seul jour. La présidente précise, quant à elle, que le projet de délibération PRD-24 permettrait d'avoir un total de 45 minutes pour les questions orales et ce sur deux jours. Un commissaire juge préférable de consacrer en tout et pour tout 60 minutes aux questions orales lors de la première séance du premier jour. Certains commissaires jugent, au contraire, qu'il est préférable de répartir les questions orales, quel que soit le temps qui leur est imparti, sur deux jours, car des questions peuvent poindre au cours des sessions.

Moment auquel les magistrats doivent/peuvent répondre aux questions

A la question de savoir à quel moment les réponses des magistrats aux questions des conseillers municipaux, dans le cas où ces derniers ne seraient pas en mesure d'y répondre tout de suite, doivent être fournies, certains commissaires considèrent que le projet de délibération doit préciser qu'il est possible de le faire durant la session et non pas le lendemain, car cela n'est pas toujours possible.

Votes

Le principe de n'avoir qu'un bloc de questions orales par session ordinaire est accepté par 10 oui (3 LR, 2 Ve, 1 S, 2 EàG, 1 DC, 1 UDC) contre 3 non (2 MCG, 1 S) et 1 abstention (S).

Le principe de ne pas déduire le temps de réponse du Conseil administratif en le limitant toutefois à 2 minutes par réponse est accepté par 7 oui (2 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 EàG) contre 7 non (1 S, 1 EàG, 1 DC, 1 UDC, 3 LR).

Projet de délibération PRD-24

L'amendement modifiant l'alinéa 2 du projet de délibération PRD-24 comme suit est soumis au vote: «Le Conseil administratif y répond immédiatement ou au début de la session ordinaire suivante.»

Cet amendement est refusé par 12 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG), 1 oui (MCG) et 1 abstention (MCG).

L'amendement modifiant l'alinéa 2 du projet de délibération PRD-24 en biffant «et pertinentes» est soumis au vote.

L'amendement est refusé par 9 non (2 S, 1 Ve, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 3 oui (1 S, 2 EàG) et 2 abstentions (1 DC, 1 Ve).

L'amendement modifiant l'alinéa 1 du projet de délibération PRD-24 comme suit est soumis au vote: «Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire.»

Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'amendement modifiant l'alinéa 1 du projet de délibération PRD-24 comme suit est soumis au vote: «Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 30 minutes, non compris le temps de réponse du Conseil administratif.»

Cet amendement est accepté par l'unanimité des membres présents.

Le projet de délibération PRD-24 ainsi amendé est accepté par l'unanimité des membres de la commission présents.

Projet de délibération PRD-21

Le projet de délibération PRD-21 est mis au vote. Il est refusé par 11 non (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (2 EàG, 1 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-24 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 64, «Questions orales», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«[1] Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 30 minutes, non compris le temps de réponse du Conseil administratif.

»[2] L'exposé de la question est limité à 1 minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à 2 minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain, voire au début de la session ordinaire suivante. Ses réponses sont concises et pertinentes.

»[3] Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

M[me] Natacha Buffet, rapporteuse (LR). Ce rapport concerne à nouveau le règlement du Conseil municipal et notamment les questions orales. Comme pour le rapport précédent qui concernait l'égalité des voix en commissions, la commission du règlement a étudié deux projets et a finalement opté pour le projet de délibération PRD-24. Nous avons examiné combien de temps devait être imparti aux questions orales, à quel moment elles devaient être posées et combien de temps était imparti aux réponses du Conseil administratif. A l'unanimité, nous en sommes arrivés à la conclusion que ces périodes de questions devaient avoir lieu obligatoirement le premier jour de la session, que le temps imparti à chaque question devait se limiter à une minute, que la réponse du Conseil administratif devait

se limiter à deux minutes et, enfin, que le temps des questions orales ne devait pas excéder trente minutes. Voilà ce que nous avons décidé et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter ce projet de délibération PRD-24.

Premier débat

M^me^ Virginie Studemann (S). Le groupe socialiste refusera le projet de délibération PRD-21 et acceptera le projet de délibération PRD-24 amendé.

Deuxième débat

Mise aux voix, la délibération PRD-21 est refusée par 63 non contre 1 oui.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission au projet de délibération PRD-24 est accepté sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté sans opposition (64 oui et 3 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-24 amendée est accepté sans opposition (62 oui et 2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 64, «Questions orales», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«[1] Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 30 minutes, non compris le temps de réponse du Conseil administratif.

»[2] L'exposé de la question est limité à 1 minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à 2 minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain, voire au début de la session ordinaire suivante. Ses réponses sont concises et pertinentes.

»[3] Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

La présidente. Pour cette modification du règlement, un troisième débat est obligatoire; il aura lieu en deuxième partie de séance.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886 A)[1].

Rapport de M. Stefan Kristensen.

La proposition PR-886 a été mise à l'ordre du jour du Conseil municipal lors de sa séance plénière du 17 mai 2011 et renvoyée en commission de l'aménagement et de l'environnement à cette occasion. La commission l'a étudiée durant ses séances des 20 et 29 septembre, 4 octobre et 29 novembre 2011, ainsi que du 24 janvier 2012. Le rapporteur remercie chaleureusement le procès-verbaliste, M. Özcan Yılmaz, pour sa collaboration irréprochable.

Introduction

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec) a été récemment dotée d'un capital com-

[1] «Mémorial 168e année»: Proposition, 6903.

plémentaire de 10 millions de francs par une décision du Conseil municipal il y a environ deux ans. La Fondetec collabore dans le cadre de son action avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire APRES-GE, notamment en vue de créer un incubateur et une pépinière d'entreprises. Ce projet, baptisé «Ecopôle», a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui suggère un programme répondant aux besoins des entreprises en démarrage, dans un cadre innovant et inédit, permettant également d'accueillir des entreprises confirmées. Ce projet, dans la mesure où il vise à générer de nouvelles activités économiques en ville de Genève, s'inscrit pleinement dans l'optique du renouvellement durable du centre-ville, tels qu'il est défini dans le plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat en octobre 2009.

Sur la base de cette étude de faisabilité, le Conseil administratif a décidé, en mai 2009, de prévoir l'implantation de l'Ecopôle dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC). En effet, la ZIC est la seule zone industrielle appartenant à la Ville et qui se situe sur le territoire municipal. Avec plus de 22 800 m^2, cette parcelle offre d'excellentes conditions pour accueillir un Ecopôle d'environ 5000 m^2 de surface de plancher.

Dans sa description du contexte de l'économie genevoise, le Conseil administratif attire l'attention du Conseil municipal sur les points suivants:

– en premier lieu, il faut reconnaître une prépondérance massive des emplois du secteur tertiaire, qui représente selon l'Office cantonal de la statistique 235 700 emplois sur un total de 277 200. Cette prépondérance s'est fortement accentuée depuis la fin du XX^{e} siècle, notamment par la création d'environ 4000 emplois à forte valeur ajoutée dans les secteurs tels que la finance, les assurances, le négoce international et le commerce de luxe;
– en second lieu, ces activités sont précieuses quant aux revenus fiscaux qu'elles engendrent, mais elle comportent aussi des conséquences néfastes, à savoir une forte dépendance de notre économie aux incertitudes de la conjoncture internationale, une forte augmentation du prix au mètre carré et une pénurie des surfaces artisanales et industrielles disponibles, un décalage entre les activités créées, essentiellement tournées vers l'international et une clientèle fortunée, et les besoins de la population genevoise et des entreprises locales, et une création d'emplois inadaptés à la réalité du marché du travail local et à la progression de la formation professionnelle des personnes qui les occupent;
– en troisième lieu, plus de 50% de l'emploi privé se trouve dans les PME et 84% du tissu économique est composé d'entreprises de moins de 10 personnes. Le commerce de détail représente actuellement plus de 20 000 emplois et la construction environ 15 000. Enfin, notre ville est également forte d'un maillage associatif dense, qui fournit des biens et des services à forte utilité sociale et participe ainsi au développement économique de notre commune et de notre canton.

Dans ce contexte, et tenant compte du taux de chômage qui demeure à un niveau inquiétant, le Conseil administratif considère que le maintien et le développement d'une économie diversifiée, tournée vers la satisfaction des besoins locaux (des personnes, des entreprises, du marché du travail), constitue donc un enjeu de taille pour notre commune.

Ces quelques constats justifient aux yeux du Conseil administratif que notre commune utilise les moyens qui sont à sa disposition pour stimuler la création d'activités industrielles et artisanales sur son territoire; pour garder un tissu commercial dynamique dans ses quartiers et pour soutenir la création et le développement d'activités économiques orientées vers la satisfaction des besoins locaux.

Par ailleurs, dans la préparation du projet d'Ecopôle, le Conseil administratif a tenu compte des dispositifs existants à la création d'entreprises à Genève, qui relève pour l'essentiel de la responsabilité du Canton. A ce jour, il existe 28 organismes, publics et privés, actifs de différentes façons dans ce domaine. Leurs actions sont cordonnées au sein du réseau REMINNO, animé par le Service de la promotion économique de Genève. Parmi ces organismes, deux sont liés à la Ville de Genève, la Fondetec et Essaim, incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire.

Si l'offre existante en matière d'aide à la création d'entreprises est importante et diversifiée, il ressort néanmoins de l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du projet Ecopôle qu'elle peut être complétée sur plusieurs plans, notamment par la création de surfaces dédiées spécifiquement aux entreprises en démarrage «hors haute technologie» et adaptées à leurs besoins, de lieux d'accompagnement et d'hébergement appropriés aux structures de l'ESS et aux indépendant-e-s, et de dispositifs favorisant la mutualisation et l'échange entre les PME de l'économie privée classique et les structures de l'économie sociale et solidaire, et entre des entreprises confirmées et des entreprises en démarrage.

En fonction de ces constats, la Direction du département des finances et du logement a décidé de soutenir le projet Ecopôle, développé par la Fondetec et APRES-GE autour des objectifs suivants: créer un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement d'entreprises en démarrage, tous secteurs confondus, hors «haute technologie» et avec l'ESS; proposer des services complets, un référentiel social et durable exigeant, des publics mixtes et des synergies inédites; donner à la Ville de Genève un véritable outil de promotion économique municipale, qui renforce les activités de la Fondetec et s'inscrit dans la continuité du projet Essaim, premier incubateur de l'ESS.

L'objet proposé

L'étude de l'image directrice en cours permettra de déterminer si la création de l'Ecopôle prendra place dans un ou plusieurs bâtiments existants, à réaména-

ger et à rénover selon les normes en vigueur, ou dans un édifice neuf, à construire de toutes pièces sur une portion de terrain libre ou après démolition de bâtiments existants.

La réalisation prévue permettra de répondre au mieux à un programme échafaudé sur deux idées fondamentales: celle d'une mixité fonctionnelle entre l'économie classique et l'ESS, incarnée par la présence des services de la Fondetec et de la Chambre de l'ESS mais également par le besoin d'espaces communs favorisant l'échange et la mutualisation, et celle des «grands frères», soit le défi de mettre en lien des entreprises confirmées et des entreprises en démarrage, dans une dynamique gagnant-gagnant: les entreprises confirmées ont accès à des locaux et bénéficient des services communs de l'Ecopôle et, en échange, elles transmettent leur expérience aux jeunes pousses.

Le futur bâtiment de l'Ecopôle des Charmilles se devra de combiner transparence visuelle, confidentialité sonore, efficience dans l'utilisation des espaces. Il favorisera la créativité, les rencontres et les interactions, les échanges et les mutualisations, et la convivialité, et devra bien sûr être exemplaire sur le plan social et environnemental. Son organisation spatiale sera au service de la vision, structurant les relations et favorisant les coopérations, au-delà des demandes et des attentes des entrepreneurs-euses. Il comportera pour ce faire un maximum de locaux communs, limitera les espaces privatifs cachés.

Les salles de réunion seront de taille variable, petites pour des séances de 2 à 8 personnes, moyennes pour des séances de 10 à 20 personnes et grandes pour 50 personnes. Les modules qui accueilleront les entreprises seront également de taille variable, soit 15 à 20 m^2 pour les petites et de 30 à 50 m^2 pour les moyennes. De plus, un espace ouvert sera nécessaire pour abriter des bureaux uniques, selon le concept du «co-working».

La convivialité et les échanges seront favorisés par des espaces communs attractifs. Parmi ceux-ci, un café-cafétéria-restaurant qui permettra à la fois les rencontres et le travail isolé, un espace central, type place du village, lieu ouvert qui favorisera les rencontres et, enfin, un espace plus privatif, pour le repos, la détente et le travail, type *lounge*. L'ensemble de ces locaux représentera une surface utile de quelque 3800 m^2, pour une surface de plancher d'environ 5200 m^2.

Auditions de la commission

Lors de l'examen de la proposition PR-886, la commission a effectué un certain nombre d'auditions:

Le 20 septembre 2011, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M. Antonio Leonelli, architecte au Service d'architecture, présente la proposition en insistant notamment

sur le fait que le crédit en question porte sur un bâtiment dans le cadre d'une planification à long terme visant à mieux valoriser les espaces de la zone industrielle des Charmilles. Ce bâtiment accueillera un Ecopôle, dispositif au service de la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). La conception de l'image directrice pour toute la zone cherche à concilier la préservation de certains objets d'intérêt patrimonial avec l'aménagement d'espaces utiles à l'activité économique.

Le 27 septembre 2011, la commission auditionne le magistrat, M. Rémi Pagani. Les questions des commissaires portent principalement sur le type d'activités économiques prévues, sur le degré de mixité de ces activités, sur les critères d'attribution des locaux dans le bâtiment fini et sur le destin des bâtiments montrant un intérêt patrimonial. M. Pagani répond sur ces points que le sens du crédit d'étude soumis au Conseil municipal est justement de clarifier ces points. Il insiste cependant sur le risque inhérent à la mixité des activités secondaires et tertiaires, dans la mesure où cela tend à renchérir les loyers pour les premiers et donc à rendre les conditions trop difficiles pour l'industrie et l'artisanat sur le territoire de la Ville.

Le 4 octobre 2011, la commission entend M^me^ Chiara Barberis, collaboratrice scientifique, et M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, M^me^ Anne-Marie Gisler et M. Jérôme Favoulet, respectivement présidente et directeur de la Fondetec, ainsi que MM. Thierry Pellet et Christophe Dunand, de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Ils insistent spécialement sur le rôle de la ZIC dans le maintien de la diversité du tissu économique local. L'Ecopôle propose une innovation dans la mesure où il réunira dans le même espace des services de financement, de conseils, de formation et de mutualisation pour les entreprises en démarrage. Ils insistent également sur la complémentarité de la Fondetec et APRES-GE. Les questions des commissaires portent pour l'essentiel sur les prix de location prévus par mètre carré, sur les conditions d'attribution des locaux et sur le fonctionnement du système des entreprises «grands-frères».

Par ailleurs, la présence des représentants de la Chambre de l'ESS permet aux commissaires de faire mieux connaissance de ce type d'activité économique. Les entreprises qui adhèrent aux valeurs de l'ESS s'engagent sur des aspects sociaux, environnementaux et concernant les rapports de genre[1]. Ils soulignent avec les responsables de la Fondetec la complémentarité des approches de leurs structures et l'intérêt du projet commun d'Ecopôle. En effet, une étude menée récemment par la Fondetec montre que les petites entreprises locales rencontrent surtout deux difficultés: le financement et l'espace. La Fondetec offre des solutions de financement et l'Ecopôle est un début de réponse quant aux locaux.

Le même soir, la commission a entendu les responsables de la promotion économique du Canton, M^me^ Delphine Perella-Gabus et M. Campiche. Ils soulignent

[1] La charte de l'ESS est disponible à l'adresse suivante: <http://www.apres-ge.ch/ node/32136>.

l'importance des loyers pratiqués dans des espaces tels que l'Ecopôle afin d'éviter une distorsion de concurrence. Ils signalent également la complexité du choix des entreprises appelées à occuper les locaux et/ou à épauler les entreprises en démarrage. La discussion porte ensuite sur le bon diagnostic à donner sur la santé de l'économie genevoise et notamment sur sa diversité. Les auditionnés sont en désaccord sur l'expression du Conseil administratif parlant de «monoculture» des activités économiques, mais insistent sur le soutien du Canton à toute initiative visant à soutenir la création d'emplois.

Plusieurs commissaires, notamment de droite, expriment lors de cette séance des réserves quant à la notion même d'économie sociale et solidaire ainsi que sur le modèle financier de l'Ecopôle, à savoir sur la possibilité de trouver un dispositif qui soit à la fois intéressant pour les entreprises (donc des loyers pas trop élevés) et qui n'introduise pas de distorsion de concurrence (donc des loyers pas trop bas).

Le 29 novembre 2011, c'est M^me^ Sandrine Salerno que la commission a accueillie. Elle n'avait pas pu venir le 4 octobre suscitant une certaine frustration dans la commission. M^me^ Salerno consacre le premier temps de son audition à répondre aux questions posée lors de cette séance. Pour ce qui est de la distorsion de concurrence, elle souligne que l'étude de faisabilité du projet et la consultation de l'ensemble des partenaires ont montré que le projet s'insère dans le dispositif existant. Pour ce qui concerne la collaboration des acteurs de l'ESS et ceux de l'économie traditionnelle, elle répond que le tissu économique n'est pas cloisonné mais caractérisé par des formes différentes. Elle signale que les structures de l'ESS collaborent avec celles de l'économie traditionnelle et rappelle que les deux ont les mêmes difficultés: accès au financement, accès au marché, etc. Concernant les valeurs de l'ESS, elle propose de se référer à la charte de cette dernière dans le document remis à la commission. Pour ce qui est de la faisabilité, du fonctionnement et de la gouvernance du projet, elle fait remarquer que l'un des objectifs de la proposition PR-886 est précisément de clarifier ces points, puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude. Elle explique que la centralité de la ZIC, la disponibilité des espaces, actuellement peu ou mal utilisés, la nécessité d'une meilleure utilisation de la seule ZI en propriété de la Ville, constituent des atouts du projet. En réponse à la question concernant le prix moyen et le modèle des grands frères, elle dit que le prix moyen est de 138 francs par m^2 et par an. En ce qui concerne le fonctionnement du modèle grands frères, elle propose de voir son fonctionnement chez FONGIT ou Eclosion. En conclusion, elle nomme les objectifs suivants pour la Ville: création et maintien des activités et emplois en ville, stimulation des besoins d'un marché local et l'innovation des services.

La discussion porte à nouveau sur le coût du projet, notamment le chiffrage possible/impossible de l'investissement de la Ville pour chaque emploi créé, sur l'éventuelle rentabilité à long terme du projet, sur la définition de la catégorie

d'activités «industrielles». M[me] Salerno insiste sur les points ci-dessus, notamment sur la rentabilité des activités de l'ESS, sur la viabilité d'un incubateur situé sur le territoire de la Ville, et rappelle que le projet du Conseil administratif pour transformer et revaloriser le site de la ZIC figure dans le plan directeur cantonal actuellement en vigueur.

Enfin, avant de statuer sur la demande de crédit, le 24 janvier 2012, la commission a encore souhaité entendre M. Philippe Gaemperle, directeur de Genilem. Il présente les activités de Genilem centrées sur l'accompagnement d'entrepreneurs qui se risquent à une activité novatrice. Genilem ne privilégie pas un secteur d'activité en particulier et fonctionne à travers l'accompagnement de personnes porteuses d'un projet d'entreprise novateur. Genilem est un dispositif complémentaire par rapport à toutes les autres structures existantes, collabore avec elles, spécialement avec la Fondetec, et siège au sein de l'organe de coordination, REMINNO. M. Gaemperle voit d'un bon œil le projet d'Ecopôle à la ZIC et juge qu'il émane d'une volonté de regrouper des forces et de créer des synergies. A la question d'un commissaire libéral-radical, il confirme la complémentarité des démarches des acteurs du projet et relativise l'importance du prix des loyers en soulignant celle, par contre, des échanges, des partages et des soutiens réciproques entre entrepreneurs. A l'interrogation d'une commissaire démocrate-chrétienne, M. Gaemperle confirme le soutien de Genilem à l'ESS, tout en remarquant que pour certains entrepreneurs le développement durable et l'écologie constituent une mode et qu'il est important que ces valeurs soient réellement intégrées de manière cohérente et durable dans leur *business plan*.

Délibération de la commission

L'accord sur l'opportunité de ce projet pour la zone industrielle des Charmilles est partagé par tous les commissaires, à l'exception du Mouvement citoyens genevois. Les réserves exprimées par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre quant aux loyers destinés à être pratiqués dans l'Ecopôle n'empêchent pas une approbation générale de la pertinence d'une telle affectation de la ZIC.

Amendement et vote

Le souci principal quant au coût de construction motive le Parti libéral-radical à proposer, par l'intermédiaire de M. Alexis Barbey, un amendement réduisant de 300 000 francs l'enveloppe du crédit d'étude à 1 120 000 francs.

Cet amendement, portant sur les articles 1 et 2 du projet de délibération, est accepté par 7 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (3 S, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve).

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

La proposition, ainsi amendée, est ensuite acceptée par 11 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 3 PS, 1 EàG, 2 Ve) et 2 abstentions (MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 120 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 120 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

M. Stefan Kristensen, rapporteur (S). Je prends la parole pour dire à quel point je suis heureux, avec l'ensemble de mon groupe et de la commission de l'aménagement et de l'environnement, de présenter enfin ce projet, qui a mis du temps à être élaboré par les services de la Ville et à être étudié en commission, et qui est maintenant, enfin, traité en séance plénière. C'est peut-être le destin de certains projets novateurs que de prendre le temps de la maturation…

Le projet de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) est essentiel pour plusieurs raisons. D'abord, c'est la seule zone industrielle et artisanale qui soit située sur le territoire de la Ville; cette zone est également propriété de la Ville, c'est un des rares instruments que notre collectivité possède au service d'une politique économique et d'une politique de l'emploi.

Cette proposition comporte deux volets. Il est important de le préciser clairement pour qu'il n'y ait pas de confusion dans le débat. D'une part, le développement d'une image directrice pour l'ensemble de cette zone industrielle et, d'autre part, l'étude de la construction d'un bâtiment particulier qui s'insère dans cette image directrice. Ce bâtiment est un Ecopôle, c'est-à-dire qu'il est destiné à accueillir des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'une collaboration entre la Fondetec, organe créé par notre Conseil il y a plusieurs années, et Après-GE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Ce lieu devrait accueillir une pépinière d'entreprises dans le cadre du développement de l'ensemble de la zone… *(Brouhaha.)* Madame la présidente, je prends assez peu la parole, mais je confirme qu'il est assez pénible d'avoir des bavardages devant, derrière et à côté. Je risque de perdre mon calme si cela continue…

A ce stade, j'aimerais souligner plusieurs aspects exemplaires de ce projet. D'abord, la collaboration entre la Fondetec et la Chambre de l'économie sociale et solidaire, puis la création d'une pépinière d'entreprises qui s'insère d'une manière complémentaire dans l'ensemble des dispositifs de soutien à la création d'entreprises existant dans ce canton, enfin une démarche qui vise à une affectation optimale de cette zone.

En commission, beaucoup de discussions et d'auditions ont porté sur l'économie sociale et solidaire. De quoi s'agit-il? Je l'explique rapidement pour celles et ceux qui ne sont pas familiers de cette appellation. Il s'agit, en gros, de toutes activités économiques qui renoncent à l'accumulation du capital. C'est-à-dire des entreprises, des structures associatives, fondations, coopératives ou autres, dont la fin est exclusivement l'activité qu'elles mènent et non pas l'accumulation de capital au moyen de cette activité. En résumé, on pourrait utiliser la formule suivante, qui vaut ce qu'elle vaut: l'économie sociale et solidaire est la libre entreprise moins le capitalisme. Il découle de ces principes que les formes d'organisation de ces structures sont préférentiellement la fondation, l'association, la société coopérative ou, éventuellement, la société à responsabilité limitée. Je souhaiterais encore souligner que les auditions faites en commission ont montré que l'économie sociale et solidaire n'est pas synonyme d'économie subventionnée.

Un autre point qui a suscité des débats en commission est la somme prévue pour ce crédit d'étude et sa possible répercussion sur les coûts de construction du bâtiment censé accueillir l'Ecopôle. Il est clair que l'ensemble de la commission partage le souci que les loyers pratiqués dans ce bâtiment ne soient pas trop élevés, afin que la plupart des entreprises puissent y accéder.

En résumé, les raisons de voter ce crédit sont multiples. Il s'agit essentiellement d'optimiser l'usage des surfaces de cette zone industrielle, de mettre en place un instrument de soutien à la création d'entreprises, qui comble une lacune dans le paysage actuel, et, enfin, de développer une collaboration inédite et exemplaire entre la Fondetec et la Chambre de l'économie sociale et solidaire.

Premier débat

M^me^ Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. Mesdames et Messieurs, il est dommage que votre ancien collègue Pierre Losio ne soit plus dans ces bancs – il siège ailleurs comme premier citoyen du Canton – parce qu'il aurait certainement été très heureux de voir aboutir ce projet. La zone industrielle des Charmilles (ZIC) est la seule zone industrielle qui reste sur le territoire de la Ville de Genève. Cette zone a été acquise à l'époque par M^me^ Burnand, pour la somme de 14 millions de francs, et a été pour partie rénovée sous M. Christian Ferrazino, à hauteur de 12 millions de francs. Elle est aujourd'hui peu occupée, puisque seulement 50% du site, environ, est occupé par des artisans, le reste étant très largement utilisé pour les besoins de l'administration, notamment ceux du département de M. Kanaan, sous forme de dépôts.

M. Kristensen l'a souligné dans son rapport, aujourd'hui, la ZIC se trouve dans une région de notre ville en passe de changer complètement. Beaucoup de logements sont prévus, on parle de 1500 logements à construire. Alors, selon un principe qui nous est cher, à nous collectivité locale, mais aussi à la collectivité cantonale, du ratio un logement/un emploi, la Ville de Genève doit absolument repenser – c'est un défi – sa zone industrielle et l'utiliser de la manière plus efficace en ce début de XXI^e^ siècle. Je pense que cette partie de notre territoire le mérite, et cela depuis des années.

En l'occurrence, hormis le défi lié à l'urbanisation de cet espace, il s'agit pour la Ville de promouvoir concrètement le maintien d'emplois, la création d'emplois nouveaux, sur l'espace où pourrait se construire un Ecopôle. C'est un tout petit espace principalement utilisé, actuellement, pour abriter un grand camion du Service d'incendie et de secours. Il y a là le potentiel de construire un «trois en un»: un espace de financement des entreprises, un espace d'accompagnement des entreprises et un espace d'hébergement d'entreprises. On parle d'une possibilité maximale de 300 emplois nouveaux.

C'est dire qu'il s'agit d'un défi important, qui correspond à une préoccupation majeure de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Cette préoccupation est aussi la vôtre et a été exprimée dans le plan directeur communal et dans le plan directeur cantonal: il convient de maintenir l'emploi, de maintenir un tissu économique urbain diversifié qui corresponde aux besoins des Genevoises et de Genevois. C'est-à-dire de l'emploi local pour des besoins locaux, avec un dispositif innovant que l'ensemble des partenaires appellent de leurs vœux – c'est assez rare pour le souligner – non seulement les partenaires municipaux, mais aussi les acteurs économiques. On a parlé de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, mais la Fédération des entreprises romandes a également émis un préavis très positif sur ce projet.

Ce projet concerne donc un engagement qui dépasse celui de notre collectivité, avec un outil qui n'existe pas sur notre territoire et qui s'insère à merveille

dans l'existant. D'ailleurs, lors des auditions que vous avez faites, vous aurez pu constater cette volonté du tissu économique local de disposer, sur un espace de la zone industrielle des Charmilles, de cet Ecopôle et, à terme, d'une image directrice beaucoup plus ambitieuse pour la Ville de Genève, pour le territoire cantonal également, avec des outils qui puissent promouvoir concrètement la création d'emplois.

Je me réjouis donc du débat qui va suivre et du vote de ce crédit, qui n'est qu'une étape, puisque vous devrez, dans quelque temps, valider le crédit de construction.

M. Alexis Barbey (LR). Je suis un peu surpris des propos de la magistrate sur ce projet, car son discours est l'inverse de celui de M. Pagani dans les journaux, ces derniers temps, M. Pagani qui disait qu'à Genève les entreprises créent trop d'emplois et pas assez de logements. M^me^ la magistrate, elle, affirme qu'on ne crée pas assez d'emplois à Genève, et j'aimerais donc savoir si, dans le cadre du projet Ecopôle, la création de logements va également être une condition *sine qua non* pour créer des emplois…

Cela dit, le mot clé de ce projet, lorsque la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a examiné, a été la déception. En effet, le réaménagement de la zone industrielle des Charmilles fait partie des programmes de tous les partis dans cette enceinte et, par conséquent, il y avait de grandes attentes lorsque ce projet a été développé. Ce dernier devait amener quelque chose de novateur, de porteur, dans lequel on aurait envie d'investir. Or, que se passe-t-il? On voit que le projet se base sur une option délibérément politique et non pas économique. On veut soutenir l'économie sociale et solidaire – M. Kristensen en a parlé tout à l'heure – et on se garde bien d'évoquer l'économie cantonale ou l'économie de la Ville. En fait, c'est un secteur particulier qu'on cherche à défendre, et cela par un système de parrainage.

Ainsi, si une entreprise fabrique des serrures, on souhaite l'attirer dans cet Ecopôle, lui faire payer un loyer et lui demander de faire venir ses clients, les soumissionnaires, les artisans avec lesquels elle travaille. Il s'agit d'attirer de très petites entreprises d'une ou deux personnes, car c'est celles-là qu'on veut aider dans le cadre de l'Ecopôle, et on souhaite qu'elles soient actives presque exclusivement en ville, voire dans le canton de Genève, mais pas au-delà, car cela relèverait quasiment de l'exportation… Seulement, le problème est que les loyers seront élevés, entre 400 et 600 francs par mois le mètre carré, ce qui est relativement cher. On va donc avoir du mal à attirer ces entreprises et il est probable que, puisque c'est un projet municipal, la Ville sera là pour les aider financièrement.

C'est donc un projet qui, d'une part, est très sectoriel. Nous, libéraux-radicaux, pensons qu'il passe non seulement à côté de l'objectif économique, mais

aussi à côté d'un objectif primordial pour nous et qui est le réaménagement de la zone industrielle des Charmilles. En effet, avec tout l'argent qu'on dépensera – probablement entre 15 et 20 millions – on réaménagera un bâtiment. Mais quid de tout le reste de la zone des Charmilles, dans laquelle on stocke aujourd'hui des dossiers, des décors de théâtre, des véhicules, qui n'ont absolument rien à faire dans une zone industrielle? Ce n'est pas un projet d'ensemble, mais un projet de réhabilitation d'un bâtiment, et encore, comme je l'ai dit, à destination d'une partie extrêmement ténue de l'économie genevoise. C'est un projet sans réelle ambition, qui ne résout pas le problème de la zone industrielle comme nous aurions voulu le faire, avec une grande incertitude qui subsiste quant à la possibilité d'accueillir ces entreprises qu'on nomme les «grands frères».

Par ailleurs, quand on est libéral-radical, une autre chose nous saute aux yeux, c'est que ce projet n'est pas fait pour gagner de l'argent une fois ou l'autre. Il n'est pas fait pour devenir rentable un jour: c'est une usine à fabriquer des subventions pour les petites entreprises genevoises. Mesdames et Messieurs, cela n'est pas acceptable! Les libéraux-radicaux seraient enchantés de consentir un investissement important dans un premier temps, pour peu qu'à terme le projet soit en tout cas autosuffisant, voire qu'il génère, si possible, quelques revenus pour la Ville. Là, il n'en est simplement pas question. L'option prise est celle de créer de nouvelles subventions pour de très petites entreprises à Genève. C'est une grande déception pour les libéraux-radicaux, qui refusent ce parti-pris et cette petitesse de vue.

Le résultat, c'est que nous avons décidé, non pas de bloquer le projet en votant contre, mais de proposer un amendement. Une forte majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a ainsi accepté de réduire la voilure, c'est-à-dire de baisser de 300 000 francs le montant du crédit d'étude, donnant par là le signal suivant à l'administration: nous sommes contents qu'elle se soit penchée sur le sujet, mais nous ne pensons pas que l'exercice est réussi. Nous souhaitons qu'on revienne avec un avant-projet qui couvre plus les besoins de l'ensemble de la zone industrielle des Charmilles et qui ne se focalise pas exclusivement sur l'économie sociale et solidaire. Et surtout, car c'est également un point très important pour les libéraux-radicaux, nous souhaitons que ce projet s'inscrive dans une gestion cantonale des zones industrielles et des subventions à l'économie. Il ne s'agit pas d'arriver en tirailleur sénégalais et de s'adresser à deux pelés et trois tondus, en déversant sur eux des millions pendant la durée de vie du projet.

Par conséquent, tout à l'heure, nous voterons l'amendement visant à baisser le crédit, dans l'espoir de voir un meilleur projet sortir des cartons de l'administration, un projet porteur d'une vision d'avenir, d'une vision plus globale. Je vous invite à vous rallier à ce point de vue.

La présidente. Je salue la présence, à la tribune du public, de nos anciens collègues MM. Marc-André Rudaz et Gilbert Schreyer. *(Applaudissements.)*

M^me^ Mireille Luiset (MCG). Je ne peux que rebondir sur les propos de mon préopinant, en ajoutant un point qui me désole encore plus profondément dans ce projet, dont le concept en soi est super. Nous apprécions le système des couveuses d'entreprises, mais pas les mouroirs! En effet, si nous laissons de petits entrepreneurs se lancer alors que les faillites augmentent – c'est une réalité, comme l'augmentation des demandes à l'Hospice général – nous allons créer des clients dans ces deux secteurs, du fait que ce sera la zone la plus coûteuse. Actuellement, d'autres couveuses, avec des loyers plus bas, ne trouvent pas preneur, il y a des espaces vides. De plus, la zone industrielle en ville de Genève se réduit comme peau de chagrin et il existe un réel manque d'espaces vraiment industriels.

Il y a aussi des problèmes avec certaines activités, par exemple des boulangeries industrielles, qui provoquent des nuisances dans certains quartiers et qui pourraient peut-être s'installer en zone industrielle. Ce serait une bonne solution pour les habitants des quartiers concernés. C'est là une suggestion.

On a parlé à juste titre de déception par rapport à ce projet qui, en fin de compte, me semble un peu minable. Encore une fois, on veut préserver de vieux bâtiments, totalement inutiles, qui servent actuellement à stocker maintes choses et qui ont un attrait relatif au niveau architectural. Ce sont des bâtiments qu'on peut trouver dans beaucoup d'autres zones. De plus, n'utiliser que partiellement une zone industrielle, c'est faire du petit, à la limite du médiocre. D'autant que, pour ce concept de couveuse, il n'est pas indispensable de construire, cela a été démontré par toutes les auditions. On peut adapter le concept dans un lieu déjà construit.

Par ailleurs, ce qui me dérange beaucoup, c'est le fait que ce sera très coûteux. On va créer un miroir aux alouettes, des personnes vont s'y brûler les ailes, brûler leur rêve et peut-être leur deuxième pilier… On va, à nouveau, favoriser l'échec des petits, qui penseront à tort que c'est facile et qui verront que, non, ce n'est pas si facile, surtout à ces prix-là.

Je le répète, le concept peut être adapté dans des endroits moins coûteux au niveau des loyers et la zone industrielle doit être exploitée de manière plus adaptée. D'ailleurs, dans ce projet, il est principalement question de locaux plus proches de bureaux que d'ateliers. On y verra peut-être quelques enfileurs de perles, mais en termes d'artisanat, ce qui est prévu semble bien loin des besoins des occupants actuels des lieux. Enfin, ce qui me dérange aussi, c'est que les occupants actuels seront déplacés. On nous dit qu'ils seront relogés, mais nous sommes toujours dans le doute.

Voilà les raisons pour lesquelles le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra sur cette proposition. Nous espérons que la magistrate pourra nous proposer un projet plus proche des attentes réelles de la population, un projet plus industriel, qu'elle pourra creuser la piste consistant à déplacer certaines activités

situées au centre-ville qui seraient mieux en zone industrielle. En fait, nous espérons mieux, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons!

M. Christo Ivanov (UDC). En mai 2009, notre Conseil a décidé de prévoir l'implantation d'une Ecopôle dans la zone industrielle des Charmilles. La proposition PR-886 prévoit donc un crédit initial de 1 420 000 francs pour implanter de jeunes entreprises dites sociales et solidaires, intégrant les principes du développement durable. Pour ce projet, en collaboration avec la Fondetec, la Fédération des entreprises genevoises, la Chambre de l'économie sociale et solidaire et d'autres partenaires, la surface prévue est de 5000 m^2, sur 22 000 m^2 et des poussières, soit environ 22% de la surface totale.

Les bémols du groupe de l'Union démocratique du centre sont que ce projet manque d'ambition, que le prix du mètre carré est fort élevé pour des artisans et de petites entreprises. Les jeunes entrepreneurs pourront-ils payer le loyer prévu – je crois que c'est là le problème clé – ou la Ville devra-t-elle venir à la rescousse pour compenser les manques à gagner? Par ailleurs, l'Union démocratique du centre souhaiterait que le projet soit élargi à d'autres entreprises et pas seulement réservé aux entreprises dites sociales et solidaires.

En commission, le groupe de l'Union démocratique du centre a accepté cette proposition, avec l'amendement proposé par le groupe libéral-radical, soit une réduction de 300 000 francs, portant le crédit d'étude à 1 120 000 francs. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre votera ce soir la proposition amendée.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, je ne vous cacherai pas que le Parti démocrate-chrétien, lorsqu'il a reçu cette proposition, a été tenté, dans un premier temps, de la renvoyer directement à l'expéditeur tant l'exposé des motifs nous a semblé biaisé. Prétendre aujourd'hui qu'il existe à Genève une monoculture des activités économiques, c'est au mieux méconnaître le tissu économique genevois et, au pire, faire preuve de mauvaise foi. En effet, ce qui fait la force de l'économie genevoise, c'est précisément sa diversité, c'est l'assemblage des compétences entre les différentes entreprises présentes sur notre sol, ce sont les synergies grâce à la mixité des activités économiques, et c'est bien sûr tout le tissu des PME genevoises, qui forment la colonne vertébrale de notre économie.

Alors, certes, le secteur tertiaire est très développé, mais le secteur secondaire est tout aussi dynamique. Aujourd'hui, l'industrie genevoise est une industrie du cerveau, de la matière grise, de l'innovation, et elle entretient des relations très fortes avec le secteur tertiaire. D'ailleurs, vous le savez sûrement, Madame Salerno, le Grand Conseil a voté à l'unanimité, en début d'année, un projet de

loi qui vise à densifier, à favoriser la mixité des zones industrielles, à permettre précisément à des activités du secteur tertiaire de s'installer dans les zones industrielles, favorisant ainsi les synergies. Donc, chercher à opposer, comme le fait cet exposé des motifs, le secteur secondaire au secteur tertiaire n'a pas de sens. Et prétendre qu'il existe une monoculture des activités économiques n'a pas de sens non plus.

Alors, passé ce moment de mauvaise humeur, le Parti démocrate-chrétien a néanmoins décidé de soutenir ce crédit, pour deux raisons. D'abord, parce que, pour une fois, la Ville cherche à agir en complémentarité de l'action du Canton, et non à créer des doublons. On sait en effet que l'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur dont le Canton se préoccupe particulièrement. La seconde raison, c'est que la zone industrielle des Charmilles est effectivement largement sous-exploitée. Le Parti démocrate-chrétien avait proposé, il y a quelques années, une motion pour y faire un écoquartier. Aujourd'hui, qu'on y mette des logements ou des entreprises, peu importe, l'essentiel étant d'utiliser cette zone à bon escient.

Cela dit, plusieurs interrogations subsistent, et nous attendons de cette étude qu'elle précise certains points. D'abord, et là je m'adresse à M. Pagani, le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur un bâtiment neuf à 22 millions, comme prévu dans la proposition. Je rappelle, à titre de comparaison, que le Canton va construire un bâtiment pour des activités à haute valeur ajoutée qui sera bien moins cher au m^2 que celui qui nous est proposé ici. Je ne crois pas que l'économie sociale et solidaire nécessite un bâtiment aussi luxueux, et le Parti démocrate-chrétien aimerait bien que la Ville perde cette habitude qui consiste à ne construire que des 5 étoiles! Cela nous permettrait de réaliser davantage de projets pour le même prix.

Deuxième remarque, le Parti démocrate-chrétien sera très attentif à tout ce qui touche à la distorsion de concurrence. Cet Ecopôle, cet incubateur aura pour objectif de permettre à de jeunes entreprises de se lancer, mais il ne s'agira pas de mettre sous perfusion des entreprises qui ne seraient pas capables, au terme des deux ou trois ans mentionnés dans la proposition, de voler de leurs propres ailes. Il faudra donc s'assurer que les loyers ne seront pas sous-estimés par rapport aux prix du marché, afin de ne pas biaiser la concurrence.

Enfin, je ne vous cache pas que le Parti démocrate-chrétien n'est pas totalement convaincu par le potentiel de l'économie sociale et solidaire en termes de création d'emplois. Là aussi, nous attendons que l'étude donne des précisions à ce sujet.

Voilà, en conclusion, nous voterons cette proposition sans enthousiasme. Le Parti démocrate-chrétien est resté sur sa faim, néanmoins, il convient d'essayer de faire quelque chose de cette zone industrielle.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Sans m'étendre sur l'économie sociale et solidaire, je relèverai juste que, pour Ensemble à gauche, c'est une excellente idée, vous vous en doutez. En fait, j'aimerais parler plus précisément du site des Charmilles qui, pour nous, est important, parce qu'il est la mémoire du quartier, sa mémoire ouvrière notamment. Ce site partageait ce rôle avec le stade des Charmilles, entre autres, qui a malheureusement disparu, mais qui a permis de prévoir des constructions de logements, ce dont nous nous réjouissons.

Cela dit, pour Ensemble à gauche, la solidarité avec et entre les artisans et petites entreprises domiciliés sur la ZIC ne doit pas débuter le jour où on inaugurera un bâtiment flambant neuf, prêt à accueillir des entreprises en gestation. Nous le savons bien, le fait que la Ville songe à chambouler la ZIC peut, à juste titre, être ressenti par les locataires actuels comme une véritable menace pour l'avenir de leur lieu de travail et de production. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement, dont vous avez reçu copie, qui propose un nouvel article 4 ainsi libellé:

Projet d'amendement

«*Art. 4.* – (nouveau) Le Conseil administratif est chargé de garantir le relogement de tous les artisans et de toutes les entreprises actuellement domiciliés professionnellement sur le site et touchés par le projet d'Ecopôle. Ces relogements devront être proposés sur le site même et à des conditions équivalentes à celles des baux en cours.»

Il s'agit pour nous, par cet amendement, d'assurer ces artisans et entreprises du soutien de la Ville, cela dans une période où l'avenir ne s'annonce pas forcément rose pour eux, comme nous le rappelait M^me^ Salerno pas plus tard qu'hier. Nous voulons créer des conditions où toutes les parties concernées puissent avoir le sentiment de travailler ensemble pour un avenir commun de la ZIC, au lieu de créer une situation de confrontation potentielle entre la Ville et les entreprises existantes, situation qui ne pourrait qu'être défavorable à l'avancement du projet global. En fait, il s'agit tout simplement d'être en cohérence avec le but même de la proposition, qui est la solidarité.

On peut évidemment se demander si notre projet d'amendement n'est pas prématuré, au stade actuel du développement du projet. Nous pensons au contraire qu'il faut donner un signe clair dès le début de la mise en place de l'image directrice, pour indiquer aux responsables de la planification notre volonté d'avoir un projet qui doit évoluer entre constructions et démolitions, sans exclure l'une ou l'autre des activités existantes.

On peut se demander également si ces entreprises ne pourraient pas être relogées ailleurs. En pratique, cela reviendrait à dire qu'il n'y a pas besoin de se pré-

occuper de cette question pour l'instant, et que la Gérance immobilière municipale réglera cela après coup. Ce genre de raisonnement a été fait souvent, avec les frustrations, les bagarres et les pertes d'énergie qui en découlent.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir voter la proposition amendée comme nous le proposons, marquant ainsi l'attachement de notre Conseil à la création de cet Ecopôle et notre solidarité avec les personnes travaillant aujourd'hui sur le site.

Enfin, pour ce qui concerne l'amendement du Parti libéral-radical consistant à raboter le montant du crédit, nous pensons que le Conseil administratif nous a demandé un montant pour ce projet-là. Décider, de manière arbitraire, de passer de 20 millions à 16 millions, en rabotant 20% du crédit d'étude, ne nous semble pas bien réfléchi, ni judicieux. Le cas échéant, cela devrait au moins être étudié en commission des travaux et des constructions.

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). Avant de critiquer ce projet, je tiens à dire que nous l'accepterons, histoire de ne pas me faire fusiller du regard par la magistrate pendant mon intervention! En l'occurrence, nous sommes largement déçus par ce projet. Il y a plusieurs années, on nous a parlé d'un Ecopôle, on nous a fait miroiter des choses fabuleuses pour l'écologie, pour l'environnement, sachant que dans Ecopôle, Eco veut dire écologie. Or, par un tour de passe-passe, en Ville de Genève on transforme écologie en économie, et on nous explique que le Eco d'Ecopôle signifie économique! Nous sommes très déçus de cette nouvelle définition.

Normalement, un Ecopôle est un endroit où s'installent des industries qui ont une raison d'être les unes à côté des autres, qui développent des synergies entre elles, par exemple une industrie qui utilise comme matières premières les déchets qu'une autre produit. C'est ainsi qu'on devrait réfléchir au moment d'aménager des sites industriels, afin d'arrêter de produire des déchets ou d'arrêter les transports inutiles. Cela a été complètement oublié dans ce projet et c'est vraiment très dommage. La Ville de Genève transforme l'écologie en économie, tant pis!

Ensuite, ce projet est cher, très cher! On va dépenser 1 420 000 francs, ou 1 120 000 francs pour étudier une image directrice dans une zone industrielle qui, en plus, ne va pas accueillir que des petites entreprises, mais aussi des bureaux. Pour nous, 1 420 000 francs pour étudier l'image directrice d'une zone industrielle et la création d'un hôtel d'entreprises – ce qui veut dire au bas mot une réalisation à 15 millions – c'est beaucoup trop.

Cela dit, si ce projet n'est pas un Ecopôle à nos yeux, c'est néanmoins un bon projet, il faut le reconnaître, et c'est pourquoi nous l'accepterons. C'est un bon projet, déjà en raison de la rationalisation des espaces et des compétences

qu'il permettra. C'est le but d'un hôtel d'entreprises – à défaut d'être celui d'un Ecopôle – et c'est bien. Il y aura des locaux en commun pour les entreprises qui pourront partager des locaux ou des compétences en personnel, notamment sur le plan administratif. Ce système fait économiser de l'argent à tout le monde, fait gagner de l'espace à notre commune et aux entreprises. C'est très intelligent et il va falloir le promouvoir le plus souvent possible.

Bon point aussi, le système des «grands frères», c'est-à-dire des entreprises déjà bien intégrées dans le tissu économique genevois qui vont pouvoir aider les entreprises qui se lancent. Je pense que c'est bénéfique non seulement pour l'entreprise qui se lance, mais aussi pour l'entreprise déjà bien implantée, qui a ainsi l'occasion de réfléchir à ses fondamentaux, à sa façon de travailler, qui peut créer des synergies, des contacts.

Le point qui nous convainc le plus dans ce projet, c'est évidemment le fait que l'Ecopôle accueillera des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, il n'y aura pas que des entreprises de l'économie sociale et solidaire, mais il y en aura aussi. La Chambre de l'économie sociale et solidaire Après-GE a largement participé à l'élaboration de ce projet, et nous en sommes ravis.

Je rappelle que l'économie sociale et solidaire ne concerne pas uniquement des petites associations, des fondations, des babas cool, comme on essaie de le faire croire dans ce Conseil. Tout type d'entreprise peut être lié à l'économie sociale et solidaire et une banque fait d'ailleurs partie de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Les critères de l'économie sociale et solidaire sont nombreux: ne pas accumuler du capital inutilement, juste pour enrichir les patrons, réinvestir le capital dans l'entreprise, gérer les conditions salariales de manière un peu plus éthique et sociale… Au fond, il s'agit de réfléchir toute l'entreprise de manière éthique, cohérente, sociale et respectueuse de plusieurs normes.

Par ailleurs, je m'étonne des propos de M. Barbey, qui pense que ce projet est voué à appeler des subventions et qu'on ne devrait pas créer des hôtels d'entreprises. Je rappelle qu'une motion radicale – sauf erreur, le Parti libéral de M. Barbey a fusionné avec le Parti radical! – demandait justement de développer et de soutenir la réalisation d'hôtels d'entreprises, de privilégier la création d'entreprises respectant les principes du développement durable, de promouvoir les emplois de solidarité… Bref, cette motion trouve sa concrétisation dans le présent projet et je ne comprends pas les critiques de M. Barbey. Le fait que cette motion ait été déposée par des entrepreneurs radicaux prouve que l'hôtel d'entreprises peut être viable, qu'il n'est pas voué à être un mouroir ou un gouffre à subventions.

Maintenant, j'annonce que les Verts ont déposé deux sous-amendements à l'amendement d'Ensemble à gauche. Nous soutenons le relogement des entreprises en place. Néanmoins, nous aimerions qu'il ne soit pas d'ores et déjà pré-

cisé que ces entreprises doivent être absolument relogées sur le site même. Notre sous-amendement propose donc de supprimer ces termes dans le nouvel article 4:

Projet de sous-amendement

Suppression des termes: «sur le site même».

Qu'elles soient relogées, oui, nous ne pouvons qu'y adhérer, mais il ne sera peut-être pas cohérent de laisser telle ou telle entreprise sur le site, ni pour l'image directrice, ni pour les entreprises elles-mêmes. Nous voulons nous laisser la possibilité de faire autre chose si, par exemple, même les entrepreneurs trouvent préférable de s'installer ailleurs, de redémarrer dans une autre dynamique.

Notre deuxième sous-amendement consiste à ajouter la précision suivante:

Projet de sous-amendement

«*Art. 4.* – (nouveau) Le Conseil administratif (…) à des conditions *au moins* équivalentes…»

Là aussi, l'amendement parle de «conditions équivalentes à celles des baux en cours». Nous ajoutons «au moins équivalentes», car si on propose aux entreprises un loyer moins cher, personne ne va s'y opposer, ce sera dans l'intérêt de tout le monde. Donc, relogeons ces entreprises, sur le site ou ailleurs le cas échéant, et à des conditions qui soient les mêmes ou meilleures.

En conclusion, ce projet n'est pas un Ecopôle, nous le regrettons, mais c'est un bon projet d'hôtel d'entreprises, qui soutient l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi nous accepterons cette proposition.

M. Alexandre Chevalier (HP). Ce débat est extrêmement intéressant, d'autant qu'aujourd'hui, dans tous les pays européens, on parle de réindustrialiser, de promouvoir l'industrie. Dans ces grands pays, on entend par là maintenir ou installer des usines dans de grands espaces. En Ville de Genève, vu la taille de notre territoire, vu la réalité politique qui est celle d'une petite commune, on nous présente évidemment un projet de taille inférieure: il s'agit de réaménager une zone industrielle – et c'était une nécessité de réaménager cette zone des Charmilles – et d'y faire quelque chose de différent, à savoir de mettre en place ce qu'on appelle un Ecopôle.

En réalité, peu importe l'appellation, l'important est ce qu'on va y faire. En l'occurrence, on nous propose non seulement un soutien à l'artisanat, à des entre-

prises sociales et solidaires, mais aussi un soutien affirmé aux micro-entreprises, parmi lesquelles il faut espérer qu'on soutiendra celles qui développent des activités d'avenir, à savoir les nouvelles technologies. Dans ce sens, ce projet est un bon projet, parce qu'il amène un plus à Genève, à travers l'aménagement de cette zone industrielle des Charmilles.

Relevons aussi le fait qu'il y aura une mixité, comme cela a été dit, entre les logements qui vont être construits, les services et les activités. Je crois qu'aujourd'hui il n'est plus possible de séparer dans l'espace les industries, les logements, les commerces. Nous vivons dans un monde où la mixité est nécessaire entre la petite industrie – l'Ecopôle n'abritera pas de grandes usines – les commerces, les logements, pour tenir compte aussi du besoin d'avoir un emploi pas trop loin de chez soi – même si ici, en termes de nombre d'emplois, on parle de micro-entreprises et de petites sociétés.

Quoi qu'il en soit, ce projet est donc un bon projet. Pour ma part, suite aux différentes discussions que j'ai pu avoir, je suis convaincu qu'il faut aller vers une industrialisation propre à la ville de Genève, adaptée à sa taille et à ses compétences. Je voterai donc ce soir cette proposition.

M. Stefan Kristensen (S). Je ferai quelques remarques par rapport à ce qui a été dit. D'abord, une chose me frappe dans ce débat, c'est que le projet a manifestement suscité beaucoup de projections, au sens presque psychanalytique du mot, c'est-à-dire beaucoup de fantasmes, à la fois chez les Verts et à droite. Or, comme un enfant qui attendait ardemment un certain cadeau de Noël et qui en reçoit un autre, quand on voit arriver l'objet lui-même on est forcément un peu déçu. C'est ce que Freud appelait «le principe de réalité». Pour ma part, je suis certain que le cadeau qui est arrivé est meilleur que celui que les uns et les autres pouvaient fantasmer, et cela pour différentes raisons.

Ainsi, quand la droite parle d'un manque d'ambition sur cette zone, il me semble que la remarque ne tient pas la route, parce que, justement, le crédit d'étude porte sur l'ensemble de la zone et vise à redistribuer et à offrir des espaces aux entreprises qui soient mieux adaptés à leurs besoins, qui vise un usage beaucoup plus efficace de l'espace à disposition. Donc, la question de l'ambition de ce projet ne devrait pas se poser. Mais évidemment, si on focalise uniquement sur le bâtiment de l'Ecopôle, en paraissant oublier que le crédit d'étude porte sur l'ensemble de la zone, cette remarque pourrait avoir du sens. En l'occurrence, je crois qu'on a bien vu que ce n'était pas le cas.

Cela m'amène à la deuxième remarque, par rapport à la somme prévue pour ce crédit d'étude et à l'amendement présenté par le Parti libéral-radical en commission. Cet amendement, en soi, n'est pas nuisible au projet. Du point de vue du groupe socialiste, le projet est tout à fait acceptable même amputé de ces

300 000 francs, un peu tombés du ciel d'ailleurs. Cela aurait pu être 200 000 ou 400 000 francs. Le commissaire qui a déposé l'amendement disait lui-même que la somme était proposée tout à fait au hasard. Cela étant, je rappelle une fois de plus que le crédit porte sur deux objets: le bâtiment et l'image directrice de l'ensemble de la zone. Par conséquent, la répercussion du crédit d'étude sur le coût de construction du bâtiment – qui est l'objet de la crainte légitime de nos collègues de droite – n'est pas mécanique. Cette crainte n'est pas entièrement justifiée, puisque le bâtiment en question n'est pas le seul objet concerné par le crédit d'étude.

Ensuite, s'agissant de l'amendement d'Ensemble à gauche, j'ai cru comprendre, lors des débats en commission, que le maintien des locataires actuels de la zone était une des prémisses du projet, qui avait été posée au départ. Il n'y a donc pas vraiment de crainte à avoir à cet égard. Mais il est peut-être préférable de le dire explicitement, en adoptant cet amendement, ne serait-ce que pour rassurer pleinement les locataires actuels.

Enfin, à propos de l'économie sociale et solidaire, j'aimerais préciser ce que j'ai dit tout à l'heure: l'économie sociale et solidaire n'est pas synonyme d'économie subventionnée ou d'économie dirigée. En commission, nous avons fait face à énormément de préjugés de la droite à ce sujet. Je vous rappelle que la Migros est assimilable à une entreprise de l'économie sociale et solidaire, puisque c'est une coopérative. Elle est d'ailleurs sur le point de devenir membre de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire n'est pas une économie publique, subventionnée, dirigée: c'est une économie libre et elle n'est pas non plus limitée à certains secteurs d'activités. Sa seule particularité, c'est la renonciation à l'accumulation du capital. L'argent gagné grâce à l'activité est versé en salaires et en investissements, et non pas accumulé et versé à des actionnaires. Si on analyse un peu le concept, voilà la particularité de l'économie sociale et solidaire.

Une toute dernière remarque pour dissiper les craintes exprimées par M. Barbey. La pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui doit prendre place dans le bâtiment de l'Ecopôle existe déjà: elle s'appelle Essaim et c'est un projet qui est développé depuis un certain temps par la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Il ne s'agit donc pas de mettre en place quelque chose de tout à fait expérimental dans un bâtiment luxueux. C'est là une caricature qui n'a pas de fondement.

Voilà, pour toutes ces raisons, je serai heureux de pouvoir enfin, probablement après la pause, voter et accepter cette proposition.

La présidente. Vous avez parfaitement raison, Monsieur: nous interrompons ici nos débats et nous les reprendrons à 20 h 30.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5646

2. Communications du bureau du Conseil municipal 5646

3. Questions orales 5646

4. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes (PR-956). 5647

5. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 4 382 600 francs, soit:
– un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs;
– un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève;
– un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève (PR-957) 5663

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:
– le projet de délibération du 12 octobre 2011 de MM. Pascal Holenweg et Olivier Baud, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les votes en commission» (PRD-13 A)
– le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^me^ Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^me^ Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions» (PRD-25 A) 5677

7. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:
– le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M[mes] Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-21 A)
– le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M[me] Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M[me] Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification de l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-24 A) 5689

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886 A) 5695

9. Propositions des conseillers municipaux 5716

10. Interpellations 5716

11. Questions écrites 5716

La mémorialiste:
Marguerite Conus